

RAPPORT D'ACTIVITÉ

syclom



Depuis le 26 janvier 2017, le Syctom est administré par un Comité syndical composé de 90 élus locaux représentant 11 territoires de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d’agglomération Versailles Grand Parc.

- Il définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.
- Il se prononce sur les demandes d’adhésion et de retrait des collectivités.
- Il élit les membres du Bureau et les membres de la Commission d’appel d’offres.

Le Bureau, est composé du Président, des 15 Vice-Présidents et de 20 autres représentants, soit 36 membres au total. Une partie des attributions du Comité syndical a été confiée au Bureau pour une meilleure gouvernance.

Le 20 octobre 2017, les 90 délégués du Comité syndical ont élu à l’unanimité Jacques Gautier à la présidence du Syctom.

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ SYNDICAL

En raison de la pandémie de Covid-19 et du report du second tour des élections municipales, le Comité syndical du Syctom n'a pu être renouvelé en mai 2020, comme prévu initialement. À l'issue des élections municipales, une réunion d'installation du nouveau Comité syndical se tiendra avec les élus désignés par les collectivités du territoire du Syctom.

LES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DES TERRITOIRES

T1 ► PARIS

SUPPLÉANTS	
Éric AZIERE Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain	Thierry HODENT Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain
Marinette BACHE Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine	Christian HONORE Conseiller de Paris
Nicolas BONNET-OUALDJ Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain	Pénélope KOMITES Adjointe à la Maire de Paris
Geoffroy BOULARD Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain	Thomas LAURET Conseiller de Paris
Pierre-Yves BOURNAZEL Conseiller de Paris, Député	Catherine LECUYER Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine
Jacques BOUTAULT Maire du 2 ^e arr. de Paris	Didier LE RESTE Conseiller de Paris
Anne-Charlotte BUFFETEAU Conseillère de Paris	Sandrine MEES Conseillère de Paris
Emmanuelle DAUVERGNE Conseillère de Paris, Conseillère régionale d’Île-de-France	Étienne MERCIER Conseiller de Paris
Nathalie FANFANT Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine	Valérie MONTANDON Conseillère de Paris, Conseillère régionale d’Île-de-France
Rémi FERAUD Sénateur, Conseiller de Paris	Nicolas NORDMAN Adjoint à la Maire de Paris
Léa FILOCHE Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine	Annick OLIVIER Conseillère de Paris
Afaf GABELOTAUD Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère métropolitaine	Atanase PERIFAN Conseiller de Paris
Pierre GABORIAU Conseiller de Paris	Karen TAIEB Adjointe à la Maire de Paris
Jean-Jacques GIANNESINI Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain	Sergio TINTI Conseiller de Paris
Frédéric HOCQUARD Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller métropolitain	François VAUGLIN Maire du 11 ^e arr. de Paris, Conseiller métropolitain
	Yann WEHLING Conseiller de Paris, Conseiller régional d’Île-de-France
	Mercedes ZUNIGA Conseillère de Paris

T2 ► VALLÉE SUD GRAND PARIS

SUPPLÉANTS	
Carole HIRIGOYEN Adjointe au Maire de Montrouge	Alain LE THOMAS Adjoint au Maire de Bagneux
Serge KEHYAYAN Adjoint au Maire de Clamart	Patrice RONCARI Adjoint au Maire de Clamart
SUPPLÉANTS	
Christine BRUNEAU Adjointe au Maire de Boulogne-Billancourt	Bernard ROCHE Conseiller municipal de Vanves
Florence de PAMPELONNE Adjointe au Maire de Meudon	Joëlle SUEUR Adjointe au Maire d’Issy-les-Moulineaux

T3 ► GRAND PARIS SEINE OUEST

SUPPLÉANTS	
Christine BRUNEAU Adjointe au Maire de Boulogne-Billancourt	Bernard ROCHE Conseiller municipal de Vanves
Florence de PAMPELONNE Adjointe au Maire de Meudon	Joëlle SUEUR Adjointe au Maire d’Issy-les-Moulineaux

T4 ► PARIS OUEST LA DÉFENSE

SUPPLÉANTS	
Jean-François DRANSART Adjoint au Maire de la Garenne-Colombes	Eric BERDOATI Maire de Saint-Cloud, Conseiller départemental des Hauts-de-Seine, Conseiller métropolitain
Bernard GAHNASSIA Adjoint au Maire de Puteaux	Alexis MARTIN Conseiller municipal de Nanterre
Amirouche LAIDI Adjoint au Maire de Suresnes	Bertrand PERCIE du SERT Conseiller municipal de Levallois-Perret

T5 ► BOUCLE NORD DE SEINE

SUPPLÉANTS	
Anne-Gabrielle CANTET Adjointe au Maire de Bois-Colombes	Samuel METIAS Adjoint au Maire de Colombes
Anne-Christine JAUFFRET Adjointe au Maire de Bois-Colombes	Frédéric SITBON Adjoint au Maire d’Asnières-sur-Seine
Mohamed MAAZOUZI Adjoint au Maire de Villeneuve-la-Garenne	

T6 ► PLAINE COMMUNE

SUPPLÉANTS	
Dominique CARRE Adjoint au Maire de Pierrefitte	Christophe ROSE Conseiller municipal de l’Île-Saint-Denis
Jean-François MONINO Adjoint au Maire d’Aubervilliers	Laurent RUSSIER Maire de Saint-Denis
Denis REDON Conseiller municipal d’Épinay-sur-Seine	

T7 ► PARIS TERRES D’ENVOI

SUPPLÉANTS	
Michel ADAM Adjoint au Maire de Dugny	Claude MARIOT Conseiller municipal de Villepinte
Denis DESRUMAUX Conseiller municipal du Bourget	Thierry MEIGNEN Maire du Blanc-Mesnil, Conseiller régional d’Île-de-France

T8 ► EST ENSEMBLE

SUPPLÉANTS	
Mireille ALPHONSE Conseillère municipale de Montreuil	Hervé LEUCI Conseiller municipal de Bobigny
Asma GASRI Adjointe à la Maire de Romainville	Olivier STERN Conseiller municipal des Lilas
Laurent JAMET Conseiller municipal de Bagnolet	

T9 ► GRAND PARIS GRAND EST

SUPPLÉANTS	
Christine GAUTHIER Adjointe au Maire des Pavillons-sous-Bois	Michel RINGRESSI Adjoint au Maire de Vaujours
François MARTINACHE Adjoint au Maire de Neuilly-Plaisance	Ludovic TORO Maire de Coubron, Conseiller régional d’Île-de-France, Conseiller métropolitain

T10 ► PARIS EST MARNE & BOIS

SUPPLÉANTS	
Éric BENSOUSSAN Adjoint au Maire de Vincennes	Thomas MURGIA Conseiller municipal de Saint-Mandé
Christian CAMBON Sénateur, Conseiller municipal de Saint-Maurice, Conseiller de la Métropole du Grand Paris	Stéphan SILVESTRE Conseiller municipal de Joinville-le-Pont
Jean-Pierre CRON Adjoint au Maire de Charenton-le-Pont	Frédéric TURPIN Conseiller municipal de Maisons-Alfort

T12 ► GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

SUPPLÉANTS	
Françoise BAUD Maire de Valenton , Conseillère métropolitaine	Robert ORUSCO Conseiller municipal de Cachan
Elisabeth HUSSON-LESPINASSE Conseillère municipale de Gentilly	Monique RAFFAELLI Conseillère municipale du Kremlin-Bicêtre
Ibrahima KONATE Conseiller municipal de Vitry-sur-Seine	Jean-Emmanuel ROUGIER Conseiller municipal de Vitry-sur-Seine
Alain LIPIETZ Conseiller municipal de Villejuif	

COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION
VERSAILLES GRAND PARC

SUPPLÉANTS	
Violaine CHARPENTIER Conseillère municipale du Chesnay	Frédéric HUCHELOUP Adjoint au Maire de Vélizy-Villacoublay
Marc TOURELLE Maire de Noisy-le-Roi	

PRÉSIDENT DU SYCTOM



Jacques GAUTIER
Maire honoraire
et Conseiller municipal
de Garches

T1 ► PARIS

VICES-PRÉSIDENTS DU SYCTOM



Paul SIMONDON
1^{er} Vice-Président
Adjoint à la
Maire de Paris



Jérôme COUMET
6^e Vice-Président
Maire du 13^e
arr. de Paris,
Conseiller
métropolitain



Jean-François LEGARET
10^e Vice-Président
Maire du 1^{er} arr.
de Paris, Conseil-
ler régional
d'Ile-de-France



Anne SOUYRIS
11^e Vice-Présidente
Adjointe à la
Maire de Paris

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e
arr. de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Hervé BÉGUÉ
Conseiller
de Paris



Jean-Didier BERTHAULT
Conseiller
de Paris, Conseiller
métropolitain



Florence BERTHOUT
Maire du 5^e arr.
de Paris,
Conseillère
régionale
d'Ile-de-France



Claire DE CLERMONT-TONNERRE
Maire du 19^e
arr. de Paris,
Conseillère
métropolitaine



François DAGNAUD
Maire du 19^e
arr. de Paris,
Conseiller
métropolitain



Philippe DUCLOUX
Conseiller
de Paris



Éric HELARD
Conseiller
de Paris,
Conseiller
métropolitain



Patrick TRÉMEGE
Conseiller
de Paris

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



Jean-Noël AQUA
Conseiller
de Paris



Pierre AURIACOMBE
Conseiller
de Paris



Hélène BIDARD
Adjointe
à la Maire
de Paris



Pascale BLADIER-CHASSAIGNE
Conseillère
de Paris



Gypsie BLOCH
Conseillère
de Paris



Julie BOILLOT
Conseillère
de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Claudine BOUYGUES
Conseillère
de Paris



Galla BRIDIER
Adjointe
à la Maire
de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Frédérique CALANDRA
Maire du 20^e
arr. de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Virginie DASPET
Conseillère
de Paris



Maud GATEL
Conseillère
de Paris



Christophe GIRARD
Adjoint à la
Maire de Paris,
Conseiller
métropolitain



Antoinette GUHL
Adjointe
à la Maire
de Paris



Marie-Laure HAREL
Conseillère
de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Halima JEMNI
Conseillère
de Paris,
Conseillère
métropoli-
taine



Véronique LEVIEUX
Adjointe
à la Maire
de Paris



Jean-Louis MISSIKA
Adjoint à la
Maire de Paris,
Conseiller
métropolitain



Anne-Constance ONGHENA
Conseillère
de Paris,
Conseillère
métropolitaine



Daniel VAILLIANT
Ancien Ministre,
Conseiller de
Paris



Alexandre VESPERINI
Conseiller
de Paris,
Conseiller
métropolitain

T6 ► PLAINE COMMUNE

VICES-PRÉSIDENTS DU SYCTOM



Karina KELLNER
2^e Vice-Présidente
Conseillère
municipale
de Stains



William DELANNOY
9^e Vice-Président
Maire de Saint-
Ouen-sur-Seine
Vice-Président du
T6, Conseiller
métropolitain

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM



Anthony DAGUET
Adjoint au Maire
d'Aubervilliers,
Vice-Président
du T6

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



Delphine HELLE
Conseillère
municipale
de Saint-Denis



Michel HOEN
Conseiller
municipal de
La Courneuve



Khaled KHALDI
Adjoint
au Maire de
Villetaneuse

T7 ► PARIS TERRES D'ENVOL

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



Fouad EL KOURADI
14^e Vice-Président
Adjoint au Maire
d'Aulnay-
sous-Bois

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



Jean-François BAILLON
Adjoint au Maire
de Sevran,
Vice-Président
du T7



Madani ARDJOUNE
Adjoint au Maire
de Tremblay-en-France,
Vice-Président du T7



Bernadette VANDENABELLE
Conseillère municipale
de Drancy

T5 ► BOUCLE NORD DE SEINE

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



Nicole GOUETA
Maire de Colombes,
Vice-Présidente du T5,
Conseillère départemen-
tale des Hauts-de-Seine,
Conseillère métropolitaine



Olivier MERIOT
Adjoint au Maire
de Gennevilliers
Secrétaire
de séance

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



Marie-Do AESCHLIMANN
Adjointe au Maire
d'Asnières-sur-Seine,
Conseillère régionale
d'Ile-de-France



Pascal PELAIN
Conseiller municipal
de Villeneuve-
la-Garenne



Patrice PINARD
Adjoint au Maire
de Clichy-
la-Garenne

T8 ► EST ENSEMBLE

VICE-PRÉSIDENTE DU SYCTOM



Corinne VALLS
8^e Vice-Présidente
Maire de
Romainville,
Vice-Présidente
du Conseil
départemental de
Seine-Saint-Denis,
Conseillère
métropolitaine

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



Marie-Rose HARENGER
Conseillère
municipale de
Noisy-le-Sec



Christian LAGRANGE
Conseiller
municipal
délégué des Lilas,
Vice-Président
du T8

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



Laurent ABRAHAM
Adjoint
au Maire
de Montreuil



Jacques CHAMPION
Adjoint à la Maire
de Romainville,
Vice-Président
du T8



Stéphane WEISSELBERG
Adjoint à
la Maire de
Romainville

T4 ► PARIS OUEST LA DÉFENSE

PRÉSIDENT DU SYCTOM



Jacques GAUTIER
Conseiller
municipal
de Garches



Éric CESARI
Adjoint au Maire
de Courbevoie,
Vice-Président
de la Métropole
du Grand Paris

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



Dominique LEBRUN
Adjoint au Maire
de Saint-Cloud



Sophie DESCHIENS
Adjointe au Maire
de Levallois-
Perret, Conseil-
lère régionale
d'Ile-de-France



Jean-Christophe FROMANTIN
Maire de Neuilly-sur-
Seine, Vice-Président
du T4, Conseiller
métropolitain



Norredine IZNASNI
Conseiller
municipal
de Nanterre

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VERSAILLES GRAND PARC

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



Philippe BRILLAULT
12^e Vice-Président
Maire du Chesnay,
Conseiller
départemental
des Yvelines



Magali ORDAS
Adjointe
au Maire
de Versailles



Luc WATTELLE
Maire de Bougival,
Vice-Président
de la CA Versailles
Grand Parc

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

T3 ► GRAND PARIS SEINE OUEST

VICES-PRÉSIDENTS DU SYCTOM



André SANTINI
3^e Vice-Président
Ancien ministre, Maire
d'Issy-les-Moulineaux,
Vice-Président du T3
Vice-Président de la
Métropole du Grand Paris



Christiane BARODY-WEISS
5^e Vice-Présidente
Maire de Marnes-la-Coquette,
Vice-Présidente du T3,
Conseillère métropolitaine

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM



Hervé MARSEILLE
Sénateur des
Hauts-de-Seine,
Conseiller muni-
cipal de Meudon,
Conseiller
métropolitain



Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-
Billancourt, Président
du T3, Conseiller
départemental des Hauts-
de-Seine, Conseiller
métropolitain



Pierre CHEVALIER
Conseiller
municipal de
Ville-d'Avray

T2 ► VALLÉE SUD GRAND PARIS

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



Jean-Pierre SCHOSTECK
4^e Vice-Président
Maire de Châtillon,
Conseiller
métropolitain



Jacqueline BELHOMME
Maire de Malakoff,
Vice-Présidente
du T2, Conseillère
métropolitaine



Benoît BLOT
Adjoint
au Maire du
Plessis-Robinson,
Vice-Président
du T2



Philippe RIBATTO
Adjoint
au Maire de
Fontenay-
aux-Roses



Samuel BESNARD
Adjoint
au Maire
de Cachan



Jorge CARVALHO
Adjoint
au Maire
de Villejuif

T12 ► GRAND-ONLY SEINE BIÈVRE

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



Philippe BOUYSSOU
7^e Vice-Président
Maire d'Ivry-sur-
Seine, Conseiller
métropolitain



Samuel BESNARD
Adjoint
au Maire
de Cachan



Jorge CARVALHO
Adjoint
au Maire
de Villejuif



Stéphanie DAUMIN
Maire de Chevilly-
Larue, Vice-Présidente
du T12, Conseillère
métropolitaine,
Présidente de la RIVED



Pascal REISSER
Adjoint
au Maire du
Kremlin-Bicêtre



Patrick RATTER
Adjoint
au Maire
de Valenton



Bamadi SANOKHO
Adjoint
à la Maire
de Gentilly



Romain ZAVALONE
Conseiller
municipal
d'Ivry-sur-Seine

T9 ► GRAND PARIS GRAND EST

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



Jean-Pierre BOYER
13^e Vice-Président
Adjoint
au Maire de
Rosny-sous-Bois



Bernard CACACE
Adjoint
au Maire
du Raincy

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



Pierre-Étienne MAGE
Maire de
Villeneuve,
Vice-Président
du T9, Conseiller
métropolitain



Pierre-Yves MARTIN
Maire de
Livry-Gargan,
Vice-Président
du T9, Conseiller
métropolitain

T10 ► PARIS EST
MARNE & BOIS

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



Jean-Luc CADEDDU
15^e Vice-Président
Adjoint
au Maire de
Maisons-Alfort

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM



Florence CROCHETON
Adjointe
au Maire de
Saint-Mandé

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



Alain GUETROT
Adjoint
au Maire de
Saint-Maurice



Laurent LAFON
Sénateur du
Val-de-Marne,
Conseiller municipal
de Vincennes



Marie-Hélène MAGNE
Adjointe au Maire
de Charenton-le-Pont,
Vice-Présidente
du T10



En attente
de désignation
d'un délégué
en remplacement
de Jean-Jacques
Gressier, décédé.



04 ÉDITO

06 CARTE D'IDENTITÉ DU SYCTOM

08 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

10 CHIFFRES CLÉS

12 FAITS MARQUANTS

14 PERFORMANCE ET EFFICACITÉ

16 ▶ La reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII sur de bons rails

18 ▶ 2019, le Syctom anticipe la mise en place de l'extension des consignes de tri

20 ▶ Modernisation au service de la performance

24 PROXIMITÉ ET MOBILISATION

26 ▶ Agir ensemble à travers le Grand défi

28 ▶ Une voix qui porte dans les débats

30 ▶ Une présence de proximité continue

34 EXEMPLARITÉ ET INNOVATION

36 ▶ Cométhra, l'innovation au service des énergies renouvelables

38 ▶ S'engager au quotidien sur tous les terrains

42 ▶ Innover aujourd'hui pour construire demain

EN ANNEXE RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER 2019

02 ▶ Budget

06 ▶ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

12 ▶ Bilan détaillé d'exploitation



Jacques GAUTIER

Président du Syctom
depuis octobre 2017

REDOUBLER DE VIGILANCE POUR GARANTIR LA CONTINUITÉ ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Sur le point de céder la place qu'il occupe depuis octobre 2017 à la tête du Syctom, Jacques Gautier revient sur les événements qui ont fait de 2019 une année charnière, sur les mesures prises pendant la crise sanitaire du Covid-19 pour assurer la continuité de la mission du Syctom, ainsi que sur les défis à relever, demain, pour que le service public de traitement des déchets reste efficace et responsable.

En quoi l'année 2019 a-t-elle marqué une étape dans la prise de conscience des enjeux liés à la gestion des déchets ?

Les débats qui ont rythmé l'année ont placé le sujet au cœur de l'actualité, de différentes façons. Je pense, tout d'abord, au projet de mise en place d'une consigne des bouteilles en plastique, auquel nous nous sommes opposés, et à l'augmentation de la TGAP, prévue par la loi de finances 2019, que nous avons également regrettée. Ces deux mesures contredisent la dynamique amorcée ces dernières années pour faire en sorte que le traitement des déchets s'inscrive dans une logique à la fois respectueuse de l'environnement et économiquement supportable. En outre, et de manière sans doute plus directement palpable, les grèves de 2019 ont souligné à quel point le traitement des déchets est indispensable. Jamais nous n'avions à ce point pris conscience des répercussions immédiates de toute interruption du service public de gestion des déchets. L'année 2019 a donc plus que jamais mis en lumière l'importance stratégique et sanitaire du traitement des ordures ménagères.

Elle a révélé l'importance du traitement des déchets, mais dans le même temps la fragilité du système. Comment celle-ci se traduit-elle ?

La crise sanitaire du Covid-19 a révélé la fragilité d'un système dont la pérennité repose sur les agents, travaillant pour notre activité et dans nos centres, et sur un effort financier à la fois collectif et individuel. L'effondrement des coûts des matières premières - dès 2019, puis en 2020, en corrélation avec le baril de pétrole - va inmanquablement se traduire par

une chute des prix des matériaux que nous trions et revendons. Cette tendance va peser non seulement sur notre modèle économique, mais elle va aussi mettre en danger les efforts entrepris pour « sauver la planète », alors même qu'il faut plus que jamais réduire la production de déchets, mieux recycler et réemployer.

Plus globalement, cette crise majeure que nous traversons va avoir des impacts financiers à tous les niveaux, y compris pour le financement de nos activités. Nous ferons le maximum pour continuer de moderniser notre outil industriel, mais il est à craindre que nous n'ayons pas les ressources financières et budgétaires pour mener à bien, dans le calendrier prévu, tous nos projets. Nous allons devoir faire preuve d'une agilité et d'une capacité d'adaptation redoublées.

Comment justement garantir cette agilité et cette capacité d'adaptation du secteur ?

Il nous faut être imaginatifs et persuasifs pour défendre nos convictions, notamment sur l'urgence de promouvoir l'écoconception, pour ne mettre sur le marché que des produits et des matières économiquement recyclables.

Je pense aussi à la nécessité de déployer une approche plus territorialisée des solutions de traitement des déchets. Les caractéristiques du territoire du Syctom par exemple, dont la densité et la présence d'un réseau de chaleur unique en France plaident en faveur de la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, d'autant que parallèlement nous visons l'enfouissement zéro. On ne peut donc pas continuer à appliquer de façon dogmatique une fiscalité uniforme sans prendre en compte les spécificités territoriales et les efforts réalisés.

Notre faculté d'adaptation passera, enfin, par notre capacité à mieux coordonner l'action des différentes parties impliquées dans la gestion des déchets. À cet égard, l'année 2019 a tracé des perspectives encourageantes, avec le lancement du Grand défi. Cette démarche collective inédite doit nous permettre de rendre plus efficient, sur le plan environnemental et économique, notre service public, dans l'intérêt de tous.

LE RENOUVELLEMENT DU COMITÉ SYNDICAL REPORTÉ

En raison de la pandémie de Covid-19 et du report du second tour des élections municipales, le Comité syndical du Syctom n'a pu être renouvelé en mai 2020, comme prévu initialement.

À l'issue des élections municipales, une réunion d'installation du nouveau Comité syndical se tiendra avec les élus désignés par les territoires adhérents du Syctom. Ils éliront le Président et les 15 vice-présidents, ainsi que les membres du Bureau pour assurer la gouvernance.

CARTE D'IDENTITÉ DU SYCTOM

PRÉSENTATION

Acteur public engagé dans la transition écologique, le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Ainsi, il réceptionne les flux collectés par les collectivités et les traite. Pour cela, il dispose de 10 unités de traitement et d'un réseau de déchèteries.

► Créé en 1984

► 1^{er} ACTEUR PUBLIC EUROPÉEN

► Missions

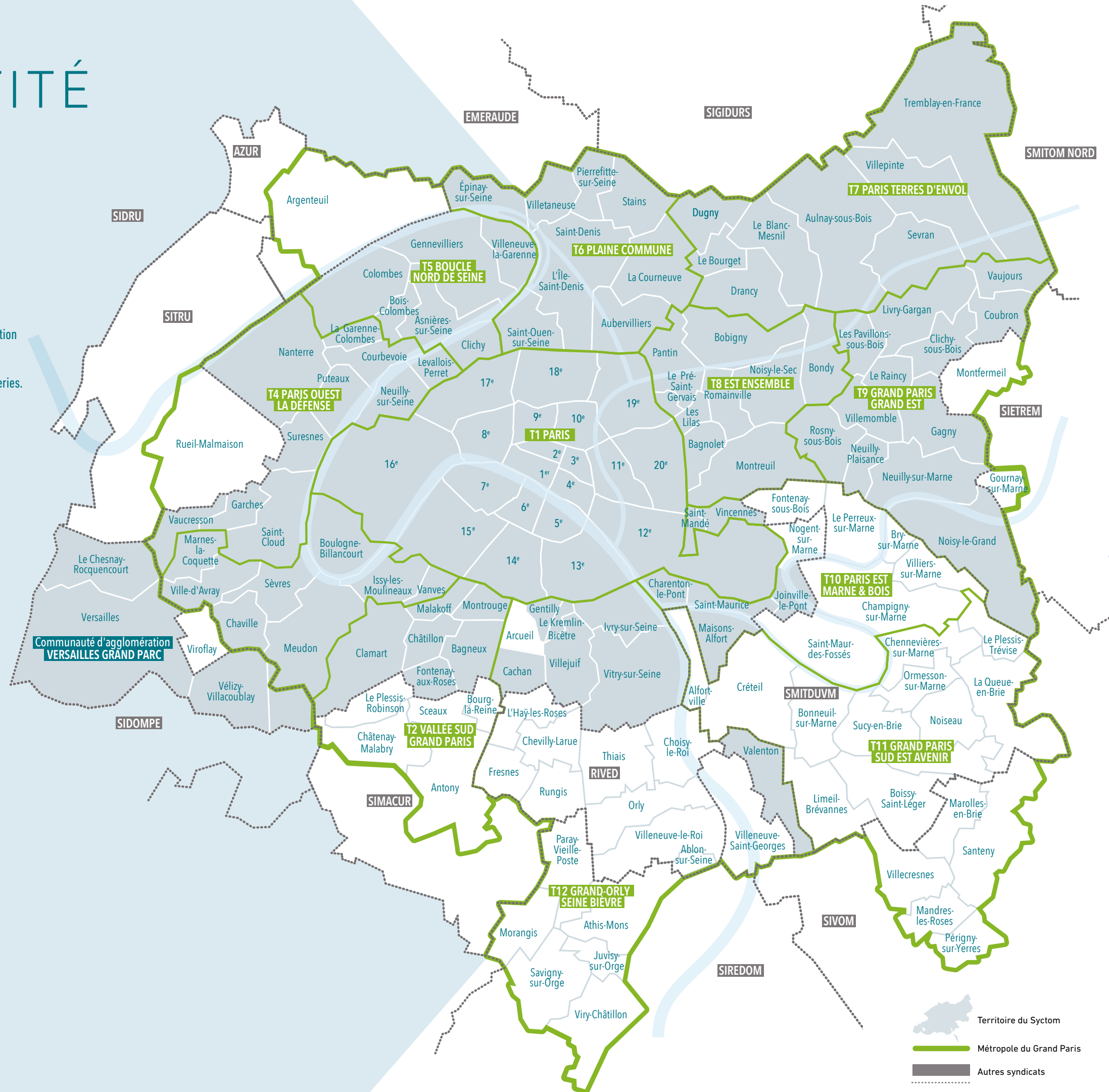
- Traitement et valorisation des déchets ménagers
- Prévention et sensibilisation en faveur de la réduction, du tri et du recyclage
- Engagement pour une économie circulaire

► **12 TERRITOIRES ADHÉRENTS DU SYCTOM :**
11 territoires de la Métropole du Grand Paris
et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

► **85 COMMUNES D'ÎLE-DE-FRANCE**
sur le territoire du Syctom

► **6 MILLIONS D'HABITANTS**
soit près de 10 % de la population française

► **90 DÉLÉGUÉS**
représentant les territoires adhérents du Sycotm



INSTALLATIONS DE TRAITEMENT



L'ÉTOILE VERTE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Unité de valorisation énergétique

- Bassin versant : **1,45** million d'habitants
- **486 424** tonnes incinérées en 2019
- Capacité autorisée : **650 000** tonnes
- Modernisation et travaux d'intégration urbaine à l'horizon 2024
- Exploitant : Dalkia Wastenergy



PARIS XV

Centre de tri de collecte sélective

- Bassin versant : **740 000** habitants
- **5 284** tonnes réceptionnées en 2019
- Capacité d'exploitation : **20 000** tonnes
- Adaptation à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages depuis octobre 2019
- Exploitant : XVéo (Veolia)



NANTERRE

Centre de tri de collecte sélective

- Bassin versant : **1,25** million d'habitants
- **28 562** tonnes réceptionnées en 2019
- Capacité d'exploitation : **40 000** tonnes (capacité portée dans l'avenir à **65 000** tonnes)
- Exploitant : Trivalo 92 (Paprec Group)
- Fermé pour cause de travaux de modernisation



PARIS XVII

Centre de tri de collecte sélective

- Mise en service en 2019
- Bassin versant : **900 000** habitants
- **20 699** tonnes réceptionnées en 2019
- Capacité d'exploitation : **45 000** tonnes
- Centre conçu pour le tri de l'ensemble des emballages et papiers
- Exploitant : CNIM



ISSÉANE, ISSY-LES-MOULINEAUX

Unité de valorisation énergétique

- Bassin versant : **1,45** million d'habitants
- **469 257** tonnes incinérées en 2019
- Capacité autorisée : **510 000** tonnes
- Exploitant : Issy Urbaser Energy (Urbaser)

Centre de tri de collecte sélective

- Bassin versant : **700 000** habitants
- **22 794** tonnes réceptionnées en 2019
- Capacité d'exploitation : **23 000** tonnes
- Exploitant : TSI (Suez)



IVRY/PARIS XIII

Unité de valorisation énergétique

- Bassin versant : **1,4** million d'habitants
- **661 693** tonnes incinérées en 2019
- Capacité autorisée : **730 000** tonnes (**350 000** tonnes pour le nouveau projet, soit -50 %)
- Exploitant : IP13 (Suez)
- Reconstruction à l'horizon 2024
- Conception architecturale : AIA Life Designers



ROMAINVILLE

Centre de tri de collecte sélective

- Bassin versant : **1,3** million d'habitants
- **56 525** tonnes réceptionnées en 2019
- Capacité d'exploitation : **53 000** tonnes
- Tri des emballages plastiques en consigne élargie et des petits métaux depuis 2015
- Exploitant : Valoram (Urbaser)

Centre de transfert des ordures ménagères résiduelles

- **392 689** tonnes réceptionnées en 2019
- Exploitant : Génériss (Veolia)

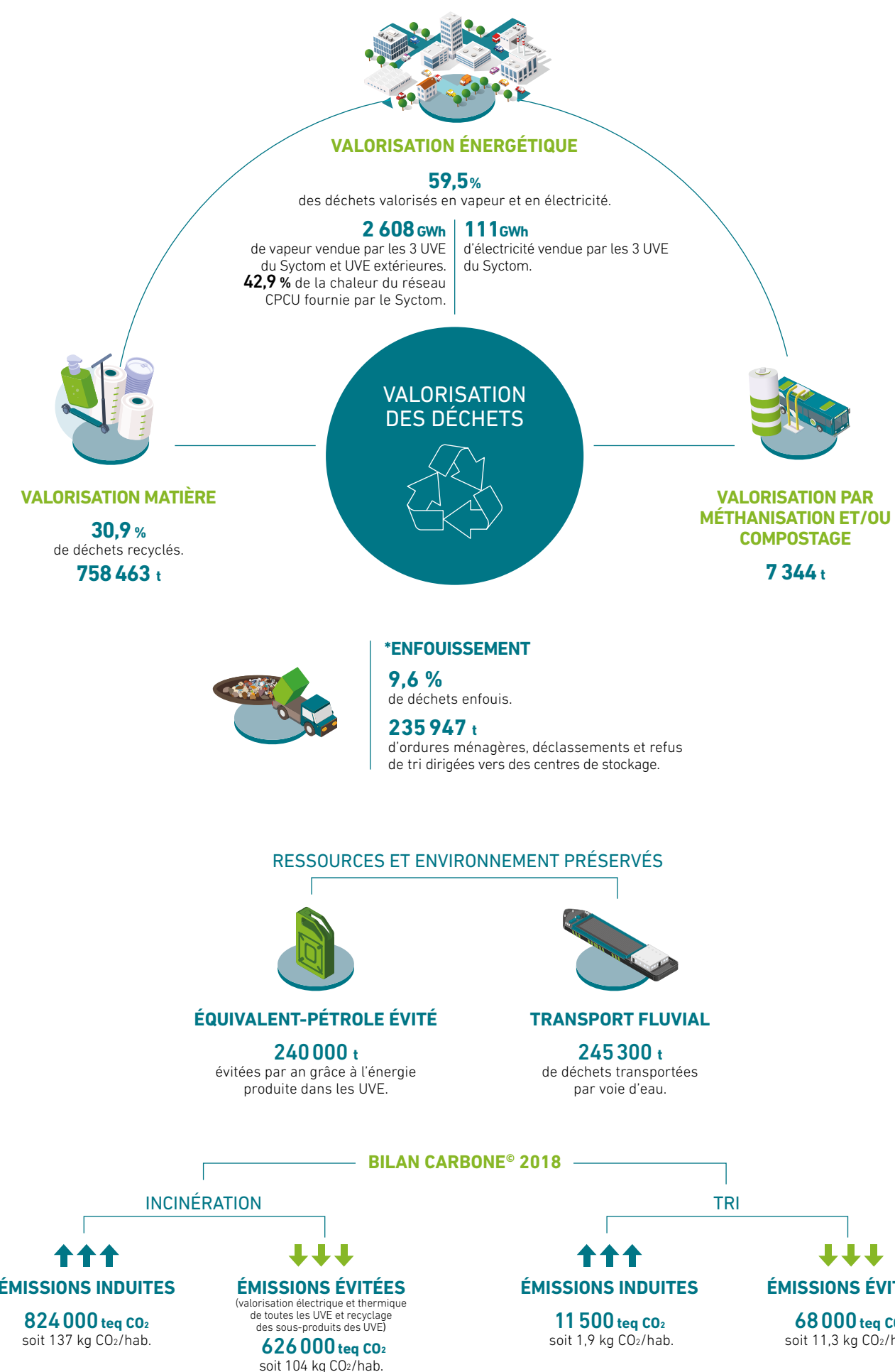
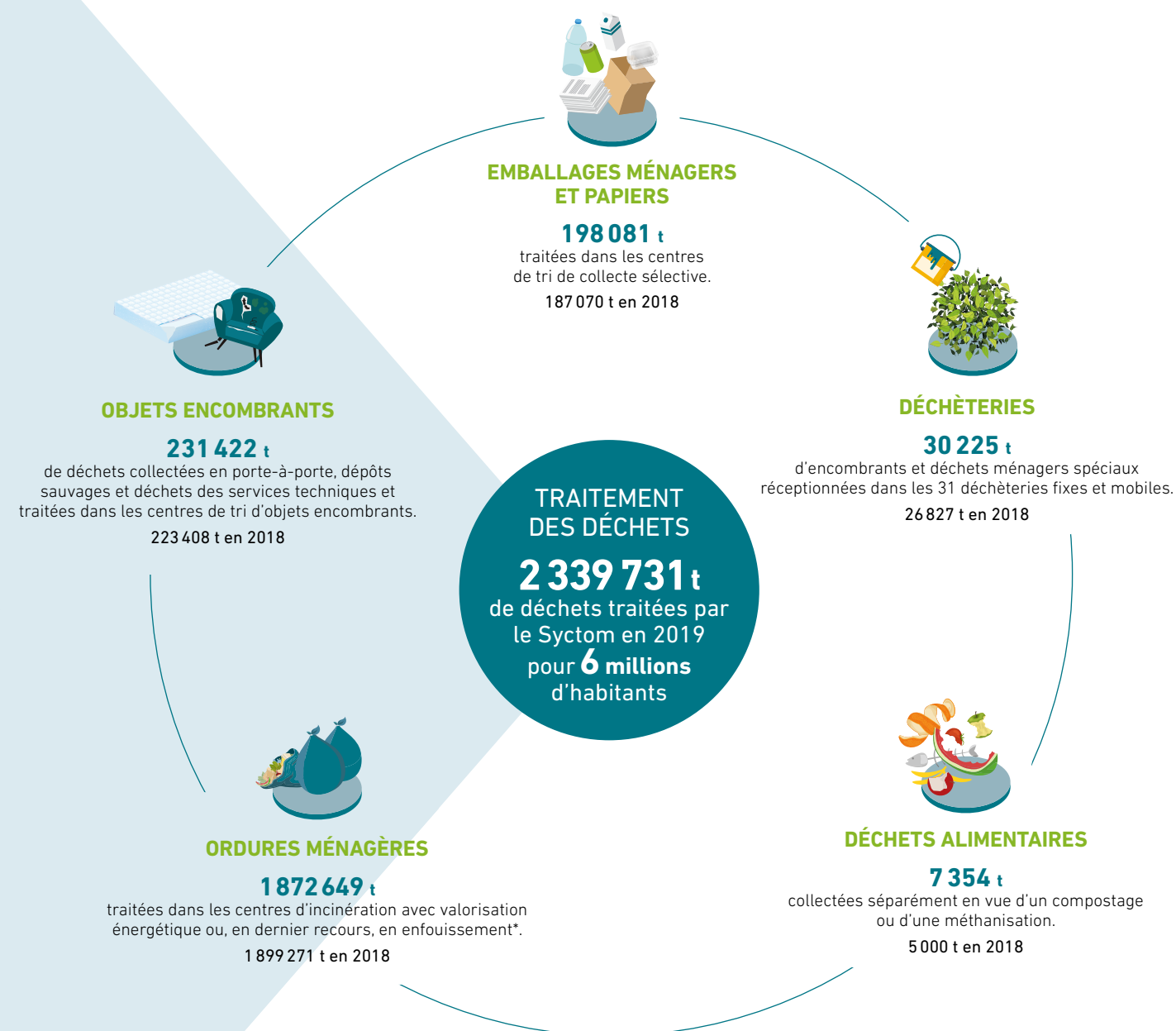


SEVRANS

Centre de tri de collecte sélective

- Bassin versant : **350 000** habitants
- **17 968** tonnes réceptionnées en 2019
- Capacité d'exploitation : **20 000** tonnes
- Tri des emballages plastiques en consigne élargie depuis 2012, modernisation en 2014 et optimisation du centre aux consignes élargies de tri des emballages
- Exploitant : Ihol (Veolia)

CHIFFRES CLÉS



FAITS MARQUANTS



Janvier

► 26.01- 02.03

Le Syctom est partenaire de l'exposition « Accord de Paris » de Bordalo II à la galerie Mathgoth, Paris 13^e.

► 24.01

Obtention du 1^{er} emprunt vert pour le projet de centre de tri à Paris XVII.



Février

► 08.02

Visite de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, à la déchèterie de Meudon.

► 06.02

Échanges techniques et partage d'expériences avec le ministère de l'Environnement de Monaco.

► 19.02

L'État confie au Syctom la coordination d'un schéma prévention, collecte et traitement des déchets.



Mars

► 15.03

Lancement de l'appel à projets « Solidarité Déchets Syctom » à la maison du Cambodge de la Cité internationale universitaire de Paris.

► 13-22.03

Opération de sensibilisation sur le tri des déchets alimentaires au marché Saint-Quentin à Paris 10^e.



Avril

► 12.04

Séminaire technique interne sur le changement climatique.

► 03.04

Avis favorable sur le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France (dont le vote a eu lieu en novembre 2019).



Mai

► 07.05

Après la phase de préparation du chantier fin 2018, lancement des travaux de fondations profondes (pieux et parois moulées) du chantier de l'UVE à Ivry/Paris XIII.

► 23.05

Convention relative au projet de réhabilitation de la rivière Pasig (Philippines) entre le SIAAP, le Syctom et la Métropole de Manille.



Juin

► 27.06

Vote à l'unanimité par le Comité syndical du plan d'actions Grand défi et des 35 actions.

► 06.06

Inauguration du centre de tri à Paris XVII.



Juillet

► 10.07

Lancement d'un diagnostic territorial partagé, dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma de coordination prévention, collecte, traitement sur le territoire du Syctom.

► 01.07

Réunion des syndicats de traitement des déchets d'Île-de-France.



Août

► 08-09.08

Visite du Vice-Ministre de l'Écologie, de la géologie et des ressources du Kazakhstan, dans le cadre d'une coopération technique initiée à la suite de l'exposition internationale d'Astana sur l'énergie.



Septembre

► 12.09

Lancement de la 8^e édition du concours DZD sur le thème de la « Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale », en présence des parrains François Pasteau, chef cuisinier engagé dans une démarche éco-responsable, et Germain Bourré, designer.

► 13-15.09

Participation à Paris Design Week et exposition « Jouer, bouger, bricoler, recycler » au Ground Control avec les 14 projets finalistes du concours DZD 2019.



Octobre

► 15.10

Réouverture du centre de tri à Paris XV avec son nouveau process.

► 10.10

Signature entre le Syctom et le Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) d'une convention d'entente de coopération et d'optimisation pour le traitement des déchets.



Novembre

► 27.11

Conférence nationale sur les déchets ménagers à la Maison de la Chimie sur le thème « Déchets et climat : quels enjeux pour les collectivités territoriales ? »

► 07.11

Motion contre le dispositif de consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique.

► 29.11

Le Syctom signe une convention de partenariat avec GRDF pour valoriser les biodéchets en gaz renouvelable.



Décembre

► 03.12

Le Syctom participe à la COP25 à Madrid (Espagne) avec le SIAAP et y présente le projet Cométhas.

Le Syctom modernise de façon continue son outil industriel, pour toujours mieux recycler et valoriser les tonnes de déchets qu'il traite chaque année. Il se place à la fois dans une logique d'anticipation des besoins croissants de son territoire et de respect des lois et directives européennes.

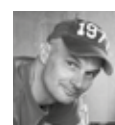
En 2019, malgré un contexte social difficile, à l'échelle locale et nationale, et plusieurs incidents d'exploitation, sa stratégie de performance et de développement des capacités de ses équipements lui a permis d'assurer la qualité et la continuité du service public dont il a la charge.

PERFORMANCE ET EFFICACITÉ

LA RECONSTRUCTION DU CENTRE À IVRY/PARIS XIII SUR DE BONNS RAILS



Les façades de la nouvelle UVE, avec leur revêtement en acier inoxydable et percé de pastilles rondes, refléteront l'environnement urbain de ce secteur en pleine mutation. Plus largement, l'architecture des bâtiments mettra en valeur l'identité industrielle du site. Enfin, la place accordée à la végétalisation contribuera elle aussi à l'intégration urbaine de cet équipement de pointe.



« Lors de ma première visite, j'ai été frappé par la présence de cette incroyable collection de phénomènes de transformation, qui ont en commun de nous être invisibles. Le but de la démarche HQAC est de donner la possibilité à une grande diversité de créateurs de raconter et "traduire" ces phénomènes de mutation pour les présenter à leur façon au public. »

Stefan SHANKLAND
Artiste plasticien

Le centre à Ivry/Paris XIII a commencé sa transformation. En 2024, l'unité de valorisation énergétique traitera 350 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMr) par an soit la moitié du tonnage actuel dans une perspective de réduction des déchets avec l'amélioration du tri et la progression de la collecte des biodéchets. Cette nouvelle installation bénéficiera de performances environnementales décuplées, une référence en France et en Europe.

Faire rimer chantier et activité

Conformément au principe de continuité du service public, l'activité de l'usine actuelle sera maintenue jusqu'en 2024. À cette date, la nouvelle unité sera mise en service tandis que l'ancienne sera déconstruite.

Les travaux ont été planifiés pour que le centre à Ivry/Paris XIII continue, pendant la durée du chantier, à traiter les déchets du 1,4 million d'habitants de son territoire et à alimenter le réseau de chaleur local. Cela suppose une planification méticuleuse : la déconstruction du bâtiment sud, début 2019, a ainsi entraîné la relocalisation d'équipements et locaux techniques.

Les opérations de fondation se sont ensuite déroulées en deux temps successifs : le forage des pieux, de mai à septembre, et le coulage des parois de soutènement, au cours de l'été.

Pour le forage, des pieux en béton armé ont été coulés dans 346 conduits creusés jusqu'à 35 mètres de profondeur et remplis de béton armé pour constituer les pieux. L'édification des parois de soutènement a ensuite eu lieu. Elles sont composées d'armatures métalliques et de béton qui délimitent – jusqu'à 25 mètres sous terre – les contours de la partie souterraine de la future installation.

Suite à ces travaux de fondation, qui ont représenté un défi technique et organisationnel dans un environnement contraint, la phase de terrassement a commencé, en novembre 2019.

Un chantier exemplaire

Ces opérations se sont faites dans le respect de l'environnement et dans un souci de soutien de l'emploi local.

En matière d'environnement, les entreprises se conforment à trois référentiels : la charte « chantier vert », la démarche « Haute Qualité Environnementale » et la charte de « Qualité environnementale » propre au site. Ce triple cadre vise la réduction de l'impact environnemental du chantier, pour les riverains et les intervenants. Un groupe de « Sentinelles », composé de riverains, est précisément chargé de suivre ces impacts.

Enfin, une communication de proximité est assurée, via des palissades de chantier, la diffusion de flashs infos et un site Internet dédié pour informer les riverains. Ces dispositifs s'inscrivent dans la continuité de la concertation menée depuis 2003.

L'exemplarité du chantier tient aussi à ses engagements en matière de soutien à l'emploi du public local : au moins 50 000 heures de travail seront ainsi réservées aux personnes en insertion et au moins autant aux demandeurs d'emploi.



Art et industrie

Le centre à Ivry/Paris XIII se transforme sous le regard d'un artiste et à la lumière d'un projet collaboratif.

Résultat de la concertation organisée autour du projet, le Syctom a porté, à la demande de la Ville d'Ivry-sur-Seine, une démarche de Haute qualité artistique et culturelle (HQAC). Pilotée depuis 2012 par l'artiste Stefan Shankland, elle s'articule autour du concept de Musée du Monde en Mutation.

Projet artistique, culturel et pédagogique, ce « MMM » mobilisera une diversité de regards et d'expertises pour interroger les phénomènes de transformation, à l'échelle industrielle et urbaine, et pour en proposer une expression artistique. Le « MMM » permettra aux riverains de s'approprier le projet et mettra en lumière cet environnement en mutation.

LA MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX AU CŒUR DU PROJET

La nouvelle unité de valorisation énergétique présentera un mieux-disant environnemental par rapport à l'usine existante : réduction des rejets atmosphériques, plus grande maîtrise des nuisances olfactives et sonores, réduction des volumes d'eau prélevés dans la Seine et circulation diminuée.

350 000

TONNES
D'ORDURES MÉNAGÈRES
PAR AN, UNE CAPACITÉ RÉDUITE DE MOITIÉ

1 400 000

HABITANTS
SUR LE BASSIN VERSANT
DU CENTRE

180 500

C'EST LE NOMBRE D'ÉQUIVALENTS-
LOGEMENTS QUI SERONT CHAUFFÉS
GRÂCE À LA NOUVELLE INSTALLATION



Situé au cœur de la ZAC Clichy-Batignolles, au pied du nouveau Tribunal de Paris, dans le 17^e arrondissement, le centre de tri à Paris XVII a été inauguré le 6 juin 2019 par Brune Poirson, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire.

DÉCRYPTAGE

Catherine Boux

Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la valorisation des déchets



« L'année 2019 a été marquée par une hausse de près de 6 % des tonnages issus des collectes d'emballages ménagers et de papiers. »

Cette progression découle de la généralisation de l'extension des consignes de tri, qui concernent désormais les nouveaux plastiques. Elle est aussi et surtout le résultat des campagnes de communication sur la simplification du geste de tri, que les collectivités locales ont déployées à l'occasion de cette extension. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Sycatom a lancé, en début 2020, une campagne sur le geste de tri. Au-delà de la croissance des volumes de nouveaux plastiques collectés, on constate en effet une augmentation globale de la collecte sélective, tous matériaux confondus.

C'est la preuve que les opérations de sensibilisation jouent un rôle important et qu'il ne faut pas relâcher les efforts, mais au contraire multiplier les piqûres de rappel, si on veut gagner de nouveaux "trieurs". Il existe encore une marge de progression importante sur la collecte sélective.

Ce sont aussi les flux de déchets alimentaires qui ont connu une hausse significative, puisqu'on est passé de 5 000 tonnes en 2018 à 7 350 tonnes en 2019. Cela est à mettre à l'actif de la politique tarifaire incitative menée depuis deux ans et demi par le Sycatom auprès des collectivités territoriales. La totalité des territoires a ainsi mis en place une collecte des déchets alimentaires, auprès des établissements scolaires et/ou des marchés, et de façon moindre auprès des ménages. Même si cela reste marginal, en volume, la tendance est là et des perspectives d'évolution existent bel et bien, notamment dans les écoles. »

2019, LE SYCTOM ANTICIPE LA MISE EN PLACE DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Deux ans avant la date butoir de 2022, fixée par la loi, le Sycatom a adapté ses centres pour mieux trier les déchets issus de la collecte sélective et optimiser ses performances de recyclage.

Modernisation de l'existant

Prévue par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages plastiques doit être effective en 2022.

Pour relever ce défi, le Sycatom a consenti un effort financier de 160 millions d'euros pour moderniser l'équipement de ses centres et renforcer la sécurité. Fin 2019, cinq de ses six centres de tri étaient en capacité d'accueillir l'extension des consignes de tri. Le centre à Nanterre sera opérationnel fin 2020 : le dossier de permis de construire a été déposé en août 2019 et le marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance a été attribué en janvier 2019 au groupement conjoint Paprec Group Coved Environnement.

La réouverture en septembre 2019 du centre de tri à Paris XV est à ce titre emblématique. Mise en service en 2011, cette installation a fait l'objet de 10 mois de travaux pour être en mesure de trier « mieux » – optimiser la captation des matières recyclables selon les nouvelles consignes – et « plus ». Désormais capable de traiter 10 tonnes par heure (contre 6 précédemment) et 32 200 tonnes par an (soit 60 % de plus), le centre va préparer au recyclage les déchets de la collecte sélective de 740 000 Franciliens. Pour cela, Paris XV a été doté d'une chaîne de tri qui intègre des technologies performantes pour la préparation des flux et l'exécution du tri. Quant aux agents qui assurent le contrôle qualité, ils sont installés dans des cabines répondant aux dernières normes ergonomiques. Plus généralement, la sécurité et les

conditions de travail des agents ont été améliorées sur le site grâce à de nouveaux dispositifs de protection incendie, de lutte contre la poussière et le bruit.

Ouverture d'un nouveau centre

Le nouveau centre de tri à Paris XVII, construit dans l'éco-quartier des Batignolles, offre des performances industrielles inégalées.

Le recours aux technologies de tri les plus avancées, comprenant notamment le procédé innovant Recyfilms® - pour le traitement des films plastiques - va en effet garantir la valorisation de près de 95 % de la part recyclable des 45 000 tonnes d'emballages et de papiers traités chaque année par le centre. Construit à un endroit stratégique, à côté du périphérique, et non loin des ports de Gennevilliers et Clichy d'où seront évacués un tiers des matériaux triés, ce centre largement automatisé traite depuis juin 2019 la collecte sélective de près d'un million d'habitants de quatorze communes du territoire du Sycatom.

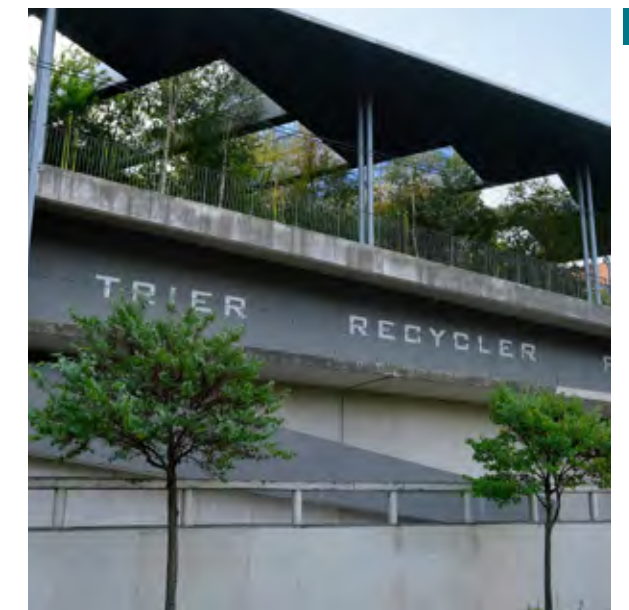
160 M€
ONT ÉTÉ CONSACRÉS
À L'ADAPTATION ET L'EXTENSION
DES CENTRES DE TRI

Premiers bilans

Si la collecte sélective a progressé de 6 % en 2019, les chiffres de la fin de l'année montrent une dynamique encore plus marquée.

Le Sycatom a en effet enregistré en novembre 2019 une hausse de la collecte sélective de 10 % par rapport à novembre 2018. L'adaptation et la modernisation de son outil industriel vont lui permettre de faire face à cette tendance qui devrait se confirmer dans les années à venir, pour atteindre d'ici à 2025 l'objectif de 65 % de recyclage fixé par la loi.

70 %
C'EST L'AUGMENTATION
GLOBALE DE LA CAPACITÉ DE TRI
DES CENTRES DU SYCTOM



La modernisation du centre à Paris XV avec son nouveau processus de tri témoigne de l'effort financier du Sycatom pour adapter ses centres à l'extension du tri à l'ensemble des emballages et augmenter considérablement sa capacité globale de tri.



Travaux de modernisation du centre à Saint-Ouen-sur-Seine pour l'amélioration des performances et l'intégration urbaine.

MODERNISATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Pour concilier efficacité industrielle, responsabilité environnementale et conditions de travail, le Syctom a poursuivi la rénovation et la sécurisation de son patrimoine, affiné son organisation interne et renforcé ses partenariats extérieurs.

À Saint-Ouen-sur-Seine, des avancées du côté des fumées

Mis en service en 1990, le centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen-sur-Seine est en cours de métamorphose.

Trois grands chantiers y sont engagés simultanément, alors que le site continue à fonctionner : le remplacement du système de traitement des fumées, le traitement des eaux et les travaux d'intégration urbaine. L'objectif est ainsi d'améliorer les performances énergétiques et environnementales tout en assurant l'intégration urbaine et paysagère de cet équipement situé au cœur d'un quartier devenu résidentiel.

En 2019, c'est le volet dédié au traitement sec des fumées d'incinération qui a le plus avancé, malgré les différents retards et aléas de chantier. Le nouveau dispositif mis en œuvre en 2019 sur une première ligne d'incinération va permettre de mieux capter les polluants issus de la combustion des ordures ménagères et de réduire considérablement le panache de vapeur en sortie de cheminée. Tandis que ce système sera généralisé, en 2021 et 2022, à toutes les lignes d'incinération, l'ensemble des travaux s'achèvera à Saint-Ouen-sur-Seine début 2024, donnant naissance à un centre nouvelle génération, rebaptisé l'Étoile verte.

22 %

C'EST LA HAUSSE ATTENDUE

DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE
DE VALORISATION À SAINT-OUEN-SUR-SEINE



Le centre de tri d'Isséane va laisser place à un centre de transfert pour la collecte des emballages et des papiers.

À Issy-les-Moulineaux, le centre de tri d'Isséane va se transformer

Mis en service en 2008, le centre de tri d'Isséane ne s'avère plus adapté aux besoins actuels.

Pour se conformer au principe de proximité de réception des collectes, le Syctom a pris la décision, en 2018, de le transformer en un centre de transfert pour la collecte sélective des emballages et des papiers, ainsi que des déchets alimentaires, dont le tri à la source sera obligatoire à compter de 2025. Une fois réceptionnés à Isséane, les déchets valorisables de l'ouest du territoire du Syctom seront acheminés vers d'autres centres de tri et de traitement.

TRAVAUX À ROMAINVILLE/ BOBIGNY

En raison du montant de l'investissement et des impacts à long terme sur les finances du Syctom, le Président a souhaité que les élus de la nouvelle mandature puissent décider de l'engagement de cet investissement.

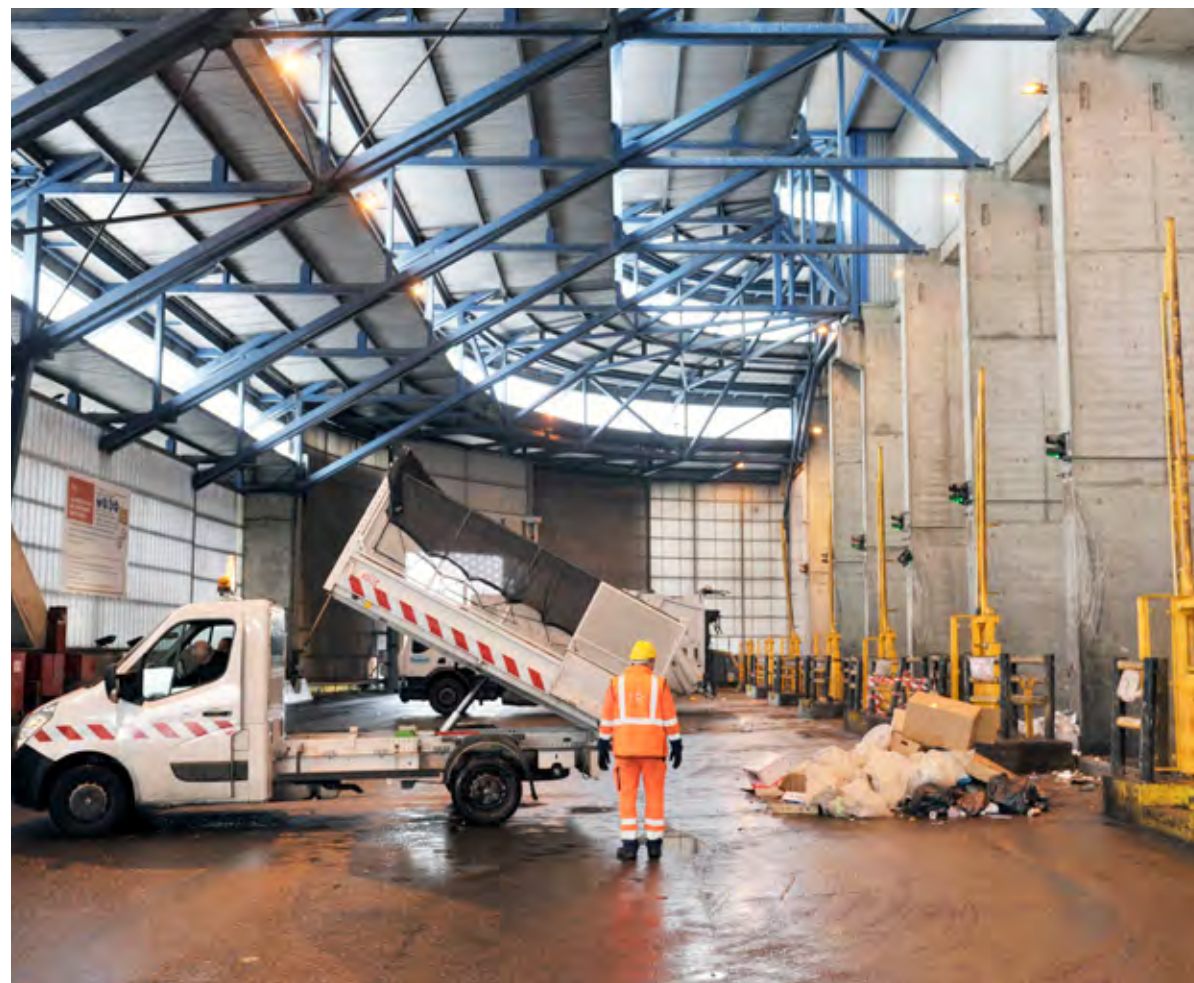


Priorité aux conditions de travail et à la sécurité

Le Syctom a reconduit en 2019 la démarche d'amélioration continue et de renforcement de la sécurité et de la sûreté dans ses centres.

Engagé depuis 2013 dans une vaste démarche de vérification de la conformité de ses centres à la directive européenne dite « Machines », le Syctom a achevé cette mise aux normes en 2019 dans les centres de tri à Nanterre, d'abord, puis à Sevran, Romainville, Paris XV et Paris XVII ; elle sera effective en 2020 à Ivry/Paris XIII et à Saint-Ouen-sur-Seine. Par ailleurs, le syndicat a multiplié les initiatives pour améliorer la sécurité sur ses installations : uniformisation et adaptation des équipements de protection individuelle (EPI) des agents en déplacement sur les sites, achat de matériel adapté

et conforme pour le travail en hauteur, sécurisation des flux d'accès aux sites, prévention des chutes des quais de déversement, détection et protection incendie ou encore mise en place d'un plan de sensibilisation des agents consacré à la sécurité. Pour développer et faire évoluer sa culture sécurité, le syndicat a renouvelé sa collaboration avec l'Institut pour une culture de sécurité industrielle (ICSI). Une mission Sécurité a été créée en septembre 2019, complétée par le recrutement d'un apprenti QHSE. Cette mission assure le suivi des incidents, accidents, la gestion de protocoles de sécurité pour l'accès des collecteurs aux centres du Syctom, ainsi que de la sensibilisation auprès des conducteurs. Enfin, au niveau de ses pratiques internes, le Syctom a enclenché en 2019 une démarche de mise en conformité et de sécurisation de la gestion des données personnelles, conformément aux obligations européennes du Règlement général sur la protection des données (RGPD).



Le Syctom mène une politique d'amélioration continue de ses installations, afin de garantir la fiabilité des sites, prévenir les risques et assurer la sécurité des personnes.

Organisation interne et partenariats garantissent la continuité du service public

En complément des travaux menés sur ses sites, le Syctom a optimisé l'efficacité de ses moyens internes pour assurer la qualité et la continuité du service public de gestion des déchets. De plus, il a consolidé ses partenariats avec d'autres collectivités franciliennes. En mai 2019, le Syctom a adopté un nouvel organigramme qui dote sa Direction générale des services (DGS) de quatre directions générales adjointes : la Direction générale adjointe de l'exploitation et de la valorisation des déchets (DGAEVD), la Direction générale des services techniques (DGST), la Direction générale adjointe ressources et moyens (DGARM) et la Direction générale adjointe mobilisation, publics et territoires (DGAMPT). Née dans la continuité des rendez-vous du Grand défi (cf. pages 26-27), cette dernière direction pilote la prévention et la sensibilisation des publics au plus près du terrain. Le Syctom a également mis en œuvre, courant 2019, une charte de déontologie à l'attention de ses agents. Cette charte s'inscrit dans un

contexte législatif de renforcement de la responsabilité des acteurs publics en termes de lutte contre la corruption et d'affirmation des règles déontologiques dont le respect incombe aux agents publics. Probité, impartialité, dignité, neutralité et laïcité constituent les grands principes de la charte. Des formations internes autour de ces sujets seront déployées en 2020. Enfin, le Syctom a expérimenté en 2019 le télétravail auprès de 15 personnes. Cette première étape ayant donné lieu à une évaluation positive, une phase de déploiement a été enclenchée en 2020, auprès de 45 agents. Fort de cette organisation efficiente et grâce à l'expertise de ses équipes, le Syctom a su faire face en 2019 à différents obstacles (retards de livraison de chantier, arrêts fortuits ou encore grèves de fin d'année) et garantir ainsi la qualité et la continuité du service public de traitement des déchets. Les relations de coopération qu'il entretient avec plusieurs autres syndicats métropolitains ont également joué un rôle décisif pour que les difficultés rencontrées soient gérées avec réactivité et efficacité. En témoigne l'application de la convention d'entente signée en octobre 2019 avec le Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO), aux termes de laquelle les deux parties impulsent une démarche durable de coopération et de mutualisation de leurs moyens et de ressources.

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Le Syctom emploie 129 agents publics techniques et administratifs, disposant d'un large éventail de savoir-faire. Organisés en équipes pluridisciplinaires, ils sont mobilisés au quotidien pour garantir l'efficacité et la qualité du service public de traitement des déchets.





Reconnu par les pouvoirs publics comme l'un des principaux chefs de file du traitement des déchets, le Syctom a défendu avec détermination les priorités du secteur à l'occasion des débats législatifs de 2019. En cohérence avec ses prises de position nationales, il a également renforcé et poursuivi ses actions sur le terrain, pour accompagner collectivités et habitants dans la transition environnementale qu'amorcera une gestion renouvelée du tri des déchets.

PROXIMITÉ ET MOBILISATION

AGIR ENSEMBLE À TRAVERS LE GRAND DÉFI



Toutes les parties prenantes (producteurs et distributeurs, bailleurs, professionnels de la valorisation, associations, élus locaux) se sont réunies en atelier et ont permis de faire émerger 203 préconisations.

Convaincu qu'en matière de gestion des déchets, la clé du succès est la coordination, le Syctom a impulsé en début d'année une démarche collective inédite : le Grand défi associe ainsi toutes les parties prenantes – territoires, associations, représentants de producteurs ménagers ou de gros producteurs, acteurs du traitement – pour atteindre d'ambitieux objectifs en termes de réduction des déchets et d'amélioration du tri.



« L'objectif est de concevoir la maquette de ces futurs schémas de coordination. Nous connaissons bien la situation et y avons beaucoup réfléchi en total partenariat avec les collectivités. Il est, en effet, essentiel de mieux structurer l'articulation prévention, collecte et traitement. »

Thierry LELEU
Conseiller d'État et ancien préfet
du Val-de-Marne
Garant de la mise en œuvre
du Schéma de coordination

Une démarche collective axée sur la prévention

Début 2019, près de 200 acteurs se sont engagés dans la première phase du Grand défi : une réflexion collégiale, menée avec une méthode participative.

Au terme de six mois d'un travail de co-construction, les participants ont fait émerger 203 préconisations qui ont abouti à un plan de 35 actions adopté par le Comité syndical le 27 juin 2019. Structuré en 7 axes, il énonce des propositions d'ampleur et de portée diverses, qui relèvent parfois de mesures très concrètes ou de véritables orientations politiques à plus ou moins long terme.

Parmi elles, figurent des initiatives d'éducation, de formation, de communication et de plaidoyer. Pour impulser un changement dans les habitudes, le Grand défi mise sur la prévention et la sensibilisation et prévoit des actions expérimentales menées avec l'appui d'experts du comportement, sur des thèmes croisés (santé, climat, alimentation...), notamment en partenariat avec des établissements scolaires pilotes. Par son ancrage « terrain » et l'engagement inédit de ses parties prenantes, le Grand défi s'inscrit pleinement dans la mission confiée au Syctom par l'État et le Conseil régional d'Île-de-France : expérimenter un schéma opérationnel de coordination prévention, collecte et traitement des déchets sur le territoire.

Déjà des résultats concrets

Dès le second semestre 2019, la mise en œuvre collective du Grand défi a débuté avec notamment l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé.

Celui-ci a été mené auprès des collectivités du territoire, dans le but d'identifier les leviers de coordination à déployer. Autre concrétisation 2019 du Grand défi : l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques dédiée à la collecte et au traitement des déchets. Fruit d'un groupe de travail mené par le Syctom avec ses collectivités adhérentes, celle-ci vise à préciser le rôle et les engagements de chaque partie prenante, ainsi qu'à faire respecter la réglementation, et notamment la hiérarchie des modes de traitement.

203
PRÉCONISATIONS
TRADUITES EN UN PROGRAMME DE 35 ACTIONS

Nouveau projet, nouvelle organisation

Pour pouvoir impulser et faire vivre cette démarche collective à l'échelle territoriale, le Syctom a su s'adapter.

La Direction générale adjointe mobilisation, publics et territoires (DGAMPT) a ainsi été créée par le Syctom, en 2019. Cette nouvelle direction chargée de la communication et des politiques d'accompagnement en faveur de la prévention et de la sensibilisation au tri des déchets pilote le déploiement du plan d'actions du Grand défi, y compris dans son volet relations institutionnelles. En matière de gouvernance, le Comité syndical, réuni le 7 novembre, a décidé d'activer la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Cette instance de dialogue et de consultation, qui regroupe des membres du Comité syndical et des représentants de cinq associations, contrôlera la bonne mise en œuvre et le suivi tels que prévus dans le plan d'actions.



Après avoir impulsé le Grand défi et coordonné une démarche de co-construction innovante, le Syctom a voté le 27 juin 2019 un plan d'actions ambitieux pour mieux prévenir et gérer les déchets.

200
PARTICIPANTS

4
JOURNÉES
DE CO-CONSTRUCTION

Soyons courageux. Arrêtons la production des bouteilles en plastique.

Plastiques à usage unique.
La consigne n'est pas la solution.

Les Collectivités locales, actrices du Service public de gestion des déchets.

Campagne de presse contre l'instauration d'un dispositif de consigne des bouteilles en plastique pour recyclage.

DÉCRYPTAGE

Martial Lorenzo

Directeur général des services du Syctom



« La mission du Syctom est d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets et de promouvoir l'économie de ressources. Mais l'effort nécessaire pour atteindre ce double objectif doit être supportable et cohérent, sur le plan collectif et individuel. Or en 2019 nous avons dû faire face à plusieurs affronts. L'augmentation massive de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), appliquée de façon uniforme à tous les acteurs, nous est apparue comme une décision injuste. Alors que le Syctom a investi – et s'est endetté – pour adapter son outil industriel aux enjeux de la transition environnementale, il se fait taxer de la même façon que certains mauvais élèves. C'est la double peine !

Nous considérons également la perspective d'une consigne des bouteilles en plastique comme un très mauvais signe. Non seulement ce dispositif s'inscrit à contre-courant des investissements énormes consentis par les collectivités pour déployer le tri sélectif, mais il va aussi perturber les habitudes acquises par les citoyens, qui adoptent progressivement de nouveaux gestes de tri. Enfin, opter pour la consigne des bouteilles en plastique, c'est accorder un permis de polluer aux industriels dont il faudrait au contraire freiner les productions. L'augmentation de la TGAP et la mise en œuvre de la consigne sont en réalité des solutions de facilité, qui vont entraîner une augmentation difficilement supportable du prix du traitement des déchets. »

UNE VOIX QUI PORTE DANS LES DÉBATS

En 2019, le Syctom a clairement défendu son point de vue lors de la préparation de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, à l'occasion des débats sur la loi de finances pour 2020 et au niveau européen.

La consigne n'est pas la solution

Dans une déclaration commune, appuyée par une campagne de presse, le Syctom s'est associé à plusieurs collectivités pour obtenir l'abandon de la consigne des bouteilles en plastique pour recyclage.

Conscient depuis longtemps de l'impératif de réduire la production de déchets, le Syctom, après avoir contribué en 2018 à l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et de la Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC), a activement participé en 2019 au débat parlementaire préalable au vote de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Destinée à mettre en œuvre la FREC en France et à transposer les directives du Paquet européen économie circulaire, cette nouvelle loi a posé la question controversée de la consigne des bouteilles en plastique à des fins de recyclage.

Les arguments du Syctom et des collectivités, qui ont signé une déclaration commune contre l'instauration d'un tel dispositif, jugé contraire à la dynamique impulsée en faveur d'un tri plus exhaustif des déchets, ont finalement porté leurs fruits. La consigne des bouteilles en plastique a en effet été repoussée à 2023, laissant aux collectivités le temps de prouver leur capacité à atteindre les objectifs européens de recyclage, sans passer par la consigne.

Ainsi, ce débat a masqué l'excellent contenu de cette loi innovante, adoptée en janvier 2020 ; elle préfigure des avancées significatives notamment en matière de prévention, de lutte contre les dépôts sauvages, d'information et de sensibilisation des consommateurs à l'achat responsable que le Syctom mettra en œuvre avec enthousiasme.

Plaidoyer pour une fiscalité incitative plutôt que punitive

L'année 2019 a été marquée par l'émergence d'une série de mesures réglementaires très contraignantes, parmi lesquelles un nouveau cadre fiscal imposé par la loi de finances pour 2020.

Adapter la fiscalité pour encourager la valorisation des déchets faisant partie des objectifs de la FREC, le Parlement a voté dans sa loi de finances pour 2020 une augmentation des tarifs de la composante « Déchets » de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et l'application à tous les acteurs, sans distinction, d'un même taux de 15 € par tonne incinérée, à partir de 2022. Pour le Syctom, qui bénéficiait jusqu'à présent d'une TGAP réduite à 3 € par tonne, en raison de son approche vertueuse pour l'environnement, cette nouvelle trajectoire fiscale pèsera lourdement sur son budget : l'effort supplémentaire est estimé à 33,50 M€ par an. Le syndicat a vigoureusement contesté cette réforme dont la logique punitive ne prend pas en compte les efforts et les investissements consentis par les collectivités qui se sont engagées depuis longtemps dans l'économie circulaire et une gestion durable des déchets. Il a également attiré l'attention des pouvoirs publics sur les retombées de cette mesure, qui touchera les Français assujettis à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Les interventions du Syctom à l'échelle européenne

Parallèlement à ses campagnes de plaidoyer sur la scène nationale, le Syctom agit également au niveau européen pour peser dans les débats qui concernent son secteur.

Au niveau européen, le Syctom développe une activité de lobbying auprès de l'Union européenne (UE) pour faire avancer la question du traitement des déchets et influencer sur les réglementations. Il répond régulièrement aux consultations en ligne proposées par l'UE pour recueillir l'avis des parties prenantes. Il publie aussi des « position papers » destinés à enrichir les travaux des rapporteurs auprès des commissions.



La dynamique impulsée par les collectivités a permis d'augmenter les tonnages du tri sélectif.

LES OBJECTIFS DE LA LOI
ANTI-GASPILLAGE POUR UNE
ÉCONOMIE CIRCULAIRE

50 %
DE RÉDUCTION
DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE
À USAGE UNIQUE D'ICI 2030

77 %
DE RECYCLAGE
DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE
EN 2025 ET 90 % EN 2029



Commerçant du marché Saint-Quentin, à Paris, participant à l'expérimentation sur les déchets alimentaires.



Le Syctom a renforcé son action sur le terrain, notamment à travers des campagnes de sensibilisation menées par les éco-animateurs.

UNE PRÉSENCE DE PROXIMITÉ CONTINUE

Le Syctom a renforcé ses actions auprès de ses collectivités adhérentes et du grand public, pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, le déploiement de nouveaux types de collecte et de tri et la poursuite d'actions régulières de prévention.

Accompagnement au tri des emballages

Le Syctom a proposé différents dispositifs d'aide aux collectivités territoriales, actrices au premier rang de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri (ECT).

Au-delà des investissements réalisés pour adapter ses centres de tri, le Syctom a intensifié son accompagnement, sur le terrain, à travers différentes modalités : appui technique et financier, aide à l'organisation de la collecte ou encore actions locales de sensibilisation.

Une enveloppe de 3,5 millions d'euros a été débloquée pour déployer des équipes d'éco-animateurs chargées de faciliter la mise en œuvre de l'ECT, notamment par des campagnes de sensibilisation en porte-à-porte.

3,5 M€
ONT ÉTÉ CONSACRÉS
À L'INTERVENTION
D'ÉCO-ANIMATEURS
SUR LE TERRAIN

Expérimentation de la collecte et du traitement des déchets alimentaires

Après les papiers et emballages ménagers, le tri concerne désormais aussi les déchets alimentaires.

Le développement de la filière des déchets alimentaires, dont le tri à la source sera obligatoire en 2025, est une question de plus en plus prégnante. Pour s'y préparer, le Syctom s'est fortement impliqué aux côtés de ses adhérents pour expérimenter plusieurs dispositifs dès 2017, soutenant par exemple des opérations de sensibilisation des commerçants et des campagnes d'information en porte-à-porte. Cela a abouti à la collecte de près de 7 350 tonnes de déchets alimentaires en 2019, lesquels ont été valorisés en biogaz ou transformés en engrais naturel. Fin 2019, tous les territoires

adhérents du Syctom étaient concernés par au moins un dispositif expérimental de collecte des déchets alimentaires. Il est désormais temps de transformer ces expérimentations et définir une organisation pérenne sur le long terme.

En complément, le Syctom a lancé en 2018 un appel à projets pour impulser l'émergence d'initiatives locales pour le traitement de ces déchets alimentaires sur les marchés, dans les restaurants collectifs et auprès des ménages. Quatre microstructures de gestion des déchets ont ainsi bénéficié en 2019 du soutien financier du Syctom, à Valenton, Vitry-sur-Seine, Stains et Paris 19^e. Les solutions, innovantes et socialement responsables, de collecte et de traitement qu'elles proposent, devraient permettre d'atteindre un volume global de 950 tonnes de déchets alimentaires collectés par an. De quoi contribuer aux efforts déployés par le Syctom, qui a enregistré en 2019 une progression de près de 50 % de la collecte de biodéchets.



La collecte des déchets alimentaires au marché de Versailles.

Agir en amont

Puisque le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, c'est aussi en amont de la chaîne que le Syctom intervient.

Le Syctom déploie plusieurs actions de prévention pour réduire à la source la production de déchets. En témoigne le concours DZD, en partenariat avec la Région Île-de-France et l'ADEME. Il invite les étudiants et jeunes diplômés à créer des biens et services durables limitant la production de déchets, et sensibilise le plus grand nombre à la prévention des déchets et à l'éco-conception.

Lancé en septembre 2019, le concours 2020 est dédié au gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale et bénéficie du parrainage du designer Germain Bourré et du chef François Pasteau. À la clé, 14 finalistes et un accompagnement à la concrétisation de projets avec deux partenaires : le Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie et de la Restauration (GNI SYNHORCAT) et la SEMMARIS, entreprise gestionnaire du marché de Rungis.

Le développement du compostage de proximité fait également partie des priorités du syndicat, qui met à la disposition des collectivités locales des moyens humains et techniques : fourniture et installation de composteurs, formation de relais locaux (particuliers, agents de collectivités, associations, bailleurs, personnel scolaire) et de maîtres composteurs, chargés de lancer et suivre les sites de compostage partagés ou encore la diffusion d'outils à destination du grand public (flyer, guide pratique, affiches, etc.).

Enfin, le Syctom soutient des actions locales de prévention, dont il n'assure pas directement l'animation. Via son plan d'accompagnement, il subventionne chaque année de nombreux projets qui

ont pour objectif de réduire les volumes de déchets. En 2019, le Syctom a ainsi octroyé 3 320 885 € de subvention, qui ont profité à 66 projets locaux.

Pédagogie sur le terrain

Ouvrir les portes de ses centres et aller à la rencontre des publics : le Syctom fait de la pédagogie l'un des principaux leviers d'action pour sensibiliser à la réduction et au tri des déchets.

Le Syctom a lancé en 2019 un kit pédagogique à destination des établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes au tri des déchets alimentaires : mascottes ludiques, fiches d'activités, dictées des déchets, jeu memory, mallette documentaire... La diversité des outils répond aux besoins des différentes classes d'âge, de l'école élémentaire au lycée.

Une sensibilisation qui ne prend pas de vacances, puisqu'une quarantaine d'éco-animateurs du Syctom ont aussi assuré, durant l'été 2019, sur les berges du canal de l'Ourcq, à Aulnay-sous-Bois et sur les sites les plus fréquentés de la capitale, des animations estivales à destination du grand public pour développer les éco-gestes.

Il s'agissait par exemple d'inciter le public à utiliser les conteneurs présents dans les allées principales des parcs et de rappeler aux usagers les consignes de tri, à domicile comme à l'extérieur. Plus largement, ces échanges informels sur le terrain permettent aux éco-animateurs de sensibiliser les personnes aux enjeux d'une consommation plus responsable : limiter le gaspillage alimentaire en achetant moins mais plus souvent ; privilégier le réutilisable au jetable ou encore le vrac aux produits conditionnés.

C'est aussi en ouvrant les portes de ses centres, en particulier à Isséane (Issy-les-Moulineaux) et au nouveau centre de tri à Paris XVII, que le Syctom entend familiariser les habitants aux problématiques de gestion des déchets et de préservation des ressources de la planète : en novembre 2019, à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, environ 750 personnes ont pénétré les coulisses du service public de traitement et de valorisation des déchets, habituellement fermées au grand public.



Kit pédagogique destiné à sensibiliser les plus jeunes au tri des déchets alimentaires.

6 M€
DE DÉPENSES
AU BÉNÉFICE DES ACTIONS
DE SENSIBILISATION SUR
LE TERRITOIRE DU SYCTOM

66
PROJETS LOCAUX
SOUTENUS PAR LE SYCTOM,
SOIT 3 320 885 € DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉES



Comme chaque année, le Syctom a ouvert les portes de ses installations au grand public.

« Les actions de prévention des déchets et l'amélioration du geste de tri nécessitent, pour espérer être efficaces, à la fois proximité, connaissance de la réalité des territoires et agilité dans les projets. Nous portons cette dynamique coordonnée des acteurs et favorisons le partage d'expériences auprès de nos adhérents. »

Marie-Pierre MARTINET
Directrice générale adjointe mobilisation, publics et territoires



LE SYCTOM SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX      @lesyctom

Pour communiquer avec de nouveaux publics, le Syctom a créé en septembre 2019 ses comptes Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram et pourvu un poste de chargé de communication digitale. Cette stratégie a pour ambition de diversifier ses messages, de mieux cibler les publics auxquels il s'adresse et de partager plus largement les initiatives locales comme les exemples d'engagements citoyens. S'inscrivant pleinement dans l'axe 3 du plan d'actions du Grand défi, dédié à la communication, les réseaux sociaux constituent un nouveau relais pour une diffusion plus large des actions de prévention et de sensibilisation du Syctom.

Dans un contexte instable,
le Sycdom a redoublé d'efforts
pour incarner un service public
responsable et dynamique.

À travers son activité
quotidienne comme dans
ses projets d'avenir, sur son
territoire et au-delà, le syndicat
entend développer l'innovation
et faire rayonner son expertise,
contribuant ainsi activement
à la transition énergétique.

EXEMPLARITÉ ET INNOVATION

COMÉTHA : L'INNOVATION AU SERVICE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Extrait de la fresque réalisée par Alexia Leibrandt lors de la journée technique Cométhà du 14 novembre 2019 pour illustrer les échanges.

Issu d'une volonté forte du Syctom et du SIAAP de favoriser des synergies importantes et d'imaginer ensemble des solutions techniques en matière de traitement et de production d'énergies renouvelables, le projet Cométhà poursuit ses avancées. Ce partenariat d'innovation, qui unit les deux acteurs publics franciliens, stimule la recherche et la combinaison de technologies innovantes et sur mesure, au service de l'action publique.

Des enjeux énergétiques forts

Les deux opérateurs ont choisi de s'associer pour conduire un programme de cotraitement de leurs ressources organiques qui présentent un fort potentiel énergétique, alors que leur retour au sol après valorisation matière devient de plus en plus complexe.

Il s'agit pour le Syctom de la fraction organique résiduelle issue des ordures ménagères, qui reste même après la mise en place de la collecte séparée des biodéchets, et pour le SIAAP, des boues issues de l'épuration des eaux usées. Le projet Cométhà vise à maximiser la transformation de cette matière organique et à produire ainsi une énergie renouvelable et de récupération sous forme de biométhane. De quoi renforcer encore sa contribution à la transition énergétique.

Accélérer les synergies

Au regard de leurs attentes en termes d'innovation, le Syctom et le SIAAP se sont engagés dans une procédure conçue pour encourager l'émergence de solutions inédites : le partenariat d'innovation.

Celui-ci permet la création d'un cadre propice aux travaux de recherche et de développement, au bénéfice de tous. Le Syctom et le SIAAP ont choisi de réaliser un projet en 3 phases, comprenant une étape de sélection. À l'issue de la phase 1 de R&D, le bilan du partenariat est

positif et a démontré concrètement la pertinence de la cométhanisation, puisque les performances attendues ont été dépassées. En décembre 2019, la sélection de 2 groupements titulaires a permis de lancer la phase 2 du projet, qui consistera à expérimenter concrètement les solutions imaginées en phase 1. En parallèle, le Syctom a noué cette année un partenariat avec GRTgaz, afin de créer un partage d'expertise. L'un des objectifs de cette coopération consistera à analyser la faisabilité technique d'utiliser la pyrogazéification comme solution de valorisation des digestats de la cométhanisation. Avec l'appui de son centre de recherche et d'innovation, GRTgaz mettra à disposition du Syctom ses compétences sur les différentes technologies de production de gaz renouvelables et sur l'évaluation de la qualité des gaz obtenus.

Inspirer à l'international

Ce projet inédit suscite l'intérêt au-delà de l'Hexagone. Le 3 décembre, il a notamment fait l'objet d'une présentation par le Syctom, lors de la COP25 à Madrid.

Cométhà figure également dans le Livret des solutions concrètes développées pour accélérer la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, publié par le Partenariat Français pour l'Eau (PFE). Sa présence dans cet ouvrage illustre de manière concrète combien le traitement couplé des problématiques d'assainissement et de traitement des déchets solides est pertinent pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) 5, 6 et 11 de l'Agenda 2030.

« Le partenariat d'innovation Cométhà expérimente une combinaison méthanisation/pyrogazéification permettant de s'affranchir du retour au sol, sujet essentiel sur le territoire du Syctom. L'ADEME suit avec intérêt ce programme qui élargit le champ des possibles. »

Michel GIORIA
Directeur régional de l'ADEME
Île-de-France

100
PERSONNES
ENGAGÉES

300
ESSAIS
EN LABORATOIRE



Journée technique organisée par le Syctom et le SIAAP le 14 novembre 2019 à Paris sur le projet Cométhà.

4
GROUPEMENTS
TITULAIRES
SÉLECTIONNÉS EN 2017

15
LABORATOIRES
IMPLIQUÉS



Installé au cœur du quartier des Batignolles en zone urbaine dense, le centre de tri à Paris XVII s'est intégré avec une organisation adaptée en limitant ses impacts sur son environnement.



Vue aérienne du centre de tri à Paris XVII et ses panneaux photovoltaïques.

S'ENGAGER AU QUOTIDIEN, SUR TOUS LES TERRAINS

L'investissement du Syctom en tant qu'acteur responsable se traduit, jour après jour, par des mesures concrètes visant à limiter drastiquement l'impact environnemental de ses centres, à garantir leur bonne intégration urbaine et à optimiser sa propre organisation.

Vers la neutralité carbone

En tant qu'opérateur de service public, le Syctom engage sa responsabilité à travers une stratégie de décarbonation ambitieuse, en cohérence avec la stratégie nationale bas carbone.

Mobilisé sur le sujet depuis plusieurs années, le Syctom entend mettre fin à l'enfouissement – qui représente la part la plus importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la gestion des déchets en Europe – à l'horizon 2025. Il s'efforce d'optimiser les performances et rendements de ses unités de valorisation énergétique.

Depuis 2014, le Syctom calcule chaque année son bilan carbone®. Il s'est doté dans ce but d'un outil de pilotage, afin de pouvoir analyser finement ses émissions annuelles, selon la méthodologie définie par l'ADEME. Ces bilans réalisés depuis 2014, ainsi que les calculs prospectifs réalisés à horizons 2025 et 2031, vont dans le sens de la neutralité carbone : ils montrent en effet que les émissions évitées contrebalancent les émissions induites. Le Syctom s'investit aussi dans des projets de R&D transverses, visant, dans un futur proche, à limiter encore davantage les émissions de

Tri des matériaux en fonction de leur nature en vue de leur valorisation.



GES et à optimiser la valorisation de carbone. Avec cette stratégie de décarbonation, le Syctom contribue activement à la transition énergétique.

Limiter les impacts aux abords des sites

Intervenant sur un territoire urbain ultradense, le Syctom veille à intégrer ses installations dans leur environnement.

Chaque projet de rénovation ou de construction fait l'objet d'un travail architectural et paysager pour répondre au défi de l'usine en ville.

En témoigne le nouveau centre à Paris XVII, inauguré le 6 juin 2019, au cœur d'un écoquartier aux objectifs environnementaux ambitieux. En harmonie avec les bâtiments avoisinants, le site présente un traitement architectural de grande qualité, privilégiant des matériaux de construction renouvelables comme le bois. Ses 2 400 m² de toiture végétalisée offrent des jardins et terrasses suspendus.

L'intégration urbaine nécessite également une démarche soignée de prévention des nuisances aux abords des centres. À Paris XVII, c'est une façade qui a ainsi fait l'objet d'un traitement acoustique spécifique, pour éviter la réverbération des bruits de circulation, tandis que les sites à Ivry/Paris XIII et à Saint-Ouen-sur-Seine vont de leur côté bénéficier d'un dispositif innovant de mesures acoustiques, grâce à un partenariat avec Bruitparif. À Saint-Ouen-sur-Seine toujours, le Syctom entend agir sur la maîtrise des nuisances olfactives. Le diagnostic déjà initié s'est poursuivi en 2019 et devrait aboutir à l'été 2020 à la mise en place d'un réseau

de capteurs visant à l'identification des sources d'odeurs perçues par les riverains et un suivi en continu aux abords du site.

De la construction à l'exploitation

Le Syctom veille à la réduction maximale de son impact sur l'environnement, dans son activité quotidienne mais aussi à travers la modernisation de ses installations.

À ce titre, les travaux engagés dans ses centres répondent à la charte « Chantier vert ». Dès la phase de conception, le choix de matériaux issus de matières premières réemployées et l'utilisation de produits biodégradables sont privilégiés, tandis que les déchets sortants sont autant que possible revalorisés. Sur les sites en fonctionnement, le Syctom entend aujourd'hui développer la biodiversité, grâce à la végétalisation et la gestion différenciée de ses espaces verts. À titre d'exemple, un engagement « zéro phyto » a été pris et de nouvelles essences moins consommatrices d'eau ont été sélectionnées, assorties de techniques d'arrosage adaptées. L'installation d'hôtels à insectes et de nichoirs pour oiseaux s'inscrit aussi dans cette initiative.

1 500 M²
DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
INSTALLÉS EN TOITURE DU CENTRE À PARIS XVII

Un contrôle continu et multimodal

La responsabilité du Syctom s'exerce aussi à travers une politique volontariste de surveillance des impacts de ses centres.

Les rejets atmosphériques des UVE sont analysés en continu, au moyen de capteurs placés dans les cheminées. En plus des contrôles réglementaires réalisés par l'exploitant, le syndicat fait par ailleurs appel à un organisme indépendant qui réalise deux contrôles complémentaires par an. Comme les années précédentes, les résultats 2019 des campagnes de mesures, au-dessous des seuils autorisés, prouvent l'efficacité des procédés d'épuration des fumées d'incinération. Parallèlement, le Syctom réalise des contrôles dans l'environnement. Ainsi, une fois par an, des analyses de dioxines/furanes et de métaux lourds sont réalisées dans les eaux de pluie collectées sur une durée de 2 mois. Les conclusions de ces mesures sont très positives et démontrent l'efficacité des dispositions techniques mises en œuvre.

Parallèlement à ces démarches, le Syctom mène des actions de biosurveillance à l'aide de mousses et de lichens prélevés à proximité des sites. Ces bio-indicateurs permettent en effet d'avoir une analyse de la situation d'exposition en continu. Cette année, le syndicat a par ailleurs souhaité compléter son dispositif par l'installation de ruches, afin de vérifier le niveau d'imprégnation des abeilles en métaux et en dioxines.



Ruches installées sur les terrasses végétalisées du centre à Paris XV pour permettre à la biodiversité de se développer.

Rigueur et innovation en matière financière

Pour relever les défis de réduction des déchets et répondre aux contraintes réglementaires françaises et européennes, le Syctom a initié une démarche d'investissement ambitieuse.

Son programme pluriannuel représente un montant d'1,4 Md€ sur la période 2019-2028. À ce haut niveau d'engagement, s'ajoutent de fortes contraintes liées à l'évolution du contexte légal. Ces enjeux imposent plus que jamais au Syctom une rigueur budgétaire pour assurer sa santé et sa pérennité financières. La confirmation de la note à long terme A+, attribuée par SP Global Ratings en fin d'année vient démontrer la solidité et le sérieux de sa stratégie. Elle reflète aussi la confiance des institutions financières dans la capacité du Syctom à mettre en œuvre sa politique d'investissement, tout en contenant son endettement.

Une gouvernance moderne et plus transparente

Le souci d'exemplarité du Syctom se concrétise aussi en interne : l'année 2019 lui a permis d'optimiser certaines procédures et de formaliser ses engagements éthiques.

Répondant aux évolutions légales en matière de transparence de la vie publique, le Syctom a souhaité créer une charte de déontologie simple et accessible, à l'usage de tous ses agents. De nouvelles actions telles que l'animation de sessions d'information ou la rédaction d'une charte de l'achat public sont d'ailleurs à venir. Convaincu que l'innovation doit également investir le champ de la gestion, le syndicat a poursuivi sa démarche de modernisation des processus financiers liés à la commande publique. Pionnier dans ce domaine, le Syctom a franchi une étape supplémentaire avec la réception de factures exclusivement dématérialisées.

64

JAUGES DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES IMPLANTÉES AUX ABORDS DES TROIS UVE POUR L'ANALYSE DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

Recourir au prêt vert

L'emprunt est la ressource principale du Syctom pour répondre à son besoin de financement : il représente, en 2019, 243 M€.

En sollicitant des institutions qui soutiennent des projets à forte valeur environnementale, le Syctom s'engage dans la finance verte et durable, en lien avec l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) 9, 11 et 12 de l'ONU.

Le prêt contracté cette année auprès de la Banque européenne d'investissement concrétise cette ambition : l'enveloppe pluriannuelle d'un montant de 230 M€ couvrant la période 2019-2023 contribuera à la construction du centre à Ivry/Paris XIII. Dans la même logique, le syndicat a également signé, pour 2020-2022, une convention de partenariat avec la Banque des territoires, dans le but de promouvoir des projets autour de la « ville durable » et de l'innovation.

PREMIER REPORTING « EMPRUNT VERT »

Le Syctom s'est engagé à mettre à disposition du public, à travers ses rapports d'activité, des informations précises concernant l'allocation, les performances et les impacts environnementaux de chaque prêt vert souscrit. Le premier, d'un montant de 30 M€, contracté auprès de la Société générale, a permis la construction et la mise en service en 2019 du centre de tri à Paris XVII. De grande capacité et adapté aux nouvelles consignes de tri élargies, ce centre a été jugé propre à contribuer à des objectifs de prévention, de maîtrise de la pollution et d'atténuation des changements climatiques. En termes d'impacts environnementaux, les premiers résultats observés sont encourageants (cf. bilan carbone® 2018 présenté en page 11). Il faudra cependant attendre une année complète de fonctionnement pour apprécier l'atteinte des indicateurs de performance fixés par cet emprunt vert.



Signature d'une convention de partenariat avec la Banque des territoires lors du Salon des Maires et des Collectivités.



« La transparence et la qualité de l'information transmise ont toujours caractérisé la stratégie financière du Syctom. La démarche de notation financière initiée fin 2018, inédite pour un grand syndicat public, illustre notre volonté d'apporter la garantie, aux élus comme aux marchés financiers, de la soutenabilité de notre ambitieux plan d'investissement (1,2 Md€ sur la période 2020-2028). »

Laurent GONZALEZ
Directeur général adjoint ressources et moyens



Le transport fluvial est favorisé par rapport au transport routier dès que possible.

INNOVER AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Engagé pour la transition écologique et le déploiement d'une économie circulaire, le Syctom donne la priorité à l'innovation. Il entend aussi faire rayonner sa compétence au-delà de son territoire et contribuer à mettre la question des déchets au cœur du débat international.

Valoriser la matière organique

Le Syctom s'investit depuis plusieurs années dans des programmes de recherche axés sur la valorisation des déchets organiques.

En vue de la progression significative de la collecte de déchets alimentaires, le Syctom souhaite se donner les moyens de valoriser pleinement ce gisement de matière organique. La méthanisation constitue une voie d'avenir, contribuant à l'objectif de 7 térawatts-heure (TWh) de gaz renouvelable produits en 2030, fixé par la Région Île-de-France. Un premier chantier innovant est déjà sur les rails, sur le port de Gennevilliers, pour créer une unité de méthanisation à l'horizon 2024. Conduit par le Syctom, avec le Sigeif (syndicat du gaz et de l'électricité d'Île-de-France), ce projet permettrait de traiter jusqu'à 50 000 tonnes de biodéchets par an et de produire du biogaz avec le principe de recours à une concession. Le 29 novembre, le Syctom a également signé avec le gestionnaire du réseau de gaz (GRDF) une convention de partenariat visant à développer la production de biométhane sur le territoire francilien.

Innover pour mieux capter le CO₂

Réemployer les résidus de traitement de toutes natures figure aussi parmi les ambitions du Syctom. Depuis 2015, le syndicat est à ce titre engagé dans un projet de recherche et développement relatif au captage et à la valorisation du carbone contenu dans les fumées d'incinération. Sur le site de Saint-Ouen-sur-Seine, des travaux d'ampleur sont ainsi menés

DÉCRYPTAGE

Pierre HIRTZBERGER

Directeur général des services techniques



« Bien que l'activité de gestion des déchets soit faiblement contributrice au changement climatique, avec 5 % des émissions totales de GES au niveau européen, c'est un enjeu que nous prenons particulièrement au sérieux.

Nous sommes d'ailleurs allés au-devant de l'évolution de la réglementation en la matière. En effet, il n'existe pas encore, à l'heure actuelle, de cadre juridique unifié, prenant à la fois en compte les obligations en matière d'économie circulaire et la lutte contre le changement climatique. Les politiques publiques de gestion des déchets ont plutôt été conçues pour réduire et limiter la pollution en général (eau, air, sol, etc.) et n'intègrent pas l'enjeu des émissions de GES. Nos études prospectives ont permis de confirmer que notre stratégie de gestion des déchets

est climato-compatible, ce qui est une excellente nouvelle et un point essentiel. À l'horizon 2031, nous atteindrons quasiment la neutralité carbone, puisque les émissions évitées compenseront en totalité les émissions directes liées à notre activité. Concrètement, à chaque fois que nous détournons une tonne de plastiques de l'incinération, cette tonne-là "compte" deux fois. Elle diminue les émissions directes et, grâce à sa valorisation, elle permet d'éviter la production, par d'autres secteurs, de plastiques vierges issus du pétrole.

C'est forts de cette stratégie orientée neutralité carbone, favorisant le recyclage et limitant la mise en décharge, que nous entendons apporter une contribution à la fois au Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et au Schéma régional climat air énergie (SRCAE). »

pour rendre possible la captation du CO₂ et permettre la culture accélérée de micro-algues transformées ensuite en biomatériau. Après une première phase de sélection des souches algales, le consortium de recherche s'est concentré, entre 2018 et 2019, sur la conception de bioréacteurs nécessaires à la production de micro-organismes. Les premiers prototypes ont été installés à Almería (Espagne), pour être testés par l'Université d'Almería, un des partenaires du groupement. Également soucieux de trouver de nouveaux débouchés pour les résidus d'incinération, le Syctom poursuit son engagement dans la convention de recherche de revalorisation des mâchefers, en partenariat avec la Région Île-de-France.

Un transport fluvial optimisé

Pour réduire les émissions de GES, le Syctom étudie aussi les modalités d'acheminement des déchets. La navigation constitue une solution intéressante.

En effet, un convoi fluvial de 5000 tonnes équivaut à 250 camions en moins sur les routes, et émet en moyenne 3 à 4 fois moins de CO₂ (source : ministère de la Transition écologique et solidaire). Déjà utilisé par le Syctom pour acheminer 245 300 tonnes de matériaux par an, le transport par voie d'eau doit cependant être optimisé. Dans ce but, le syndicat s'est engagé aux côtés de partenaires, via le projet H2SHIPS. L'objectif de ce programme consiste à tester l'utilisation de l'hydrogène comme nouveau carburant, pour une plus faible émission de CO₂ et une réduction des émissions de particules fines. Le Syctom jouera un rôle actif dans l'opération pilote

menée en France, puisqu'il réalisera une étude de faisabilité d'une motorisation à l'hydrogène pour le transport fluvial des déchets. Le syndicat s'attache également à optimiser le transport de ses marchandises via une approche en réseau. Il a rejoint les signataires du projet ASTRID (Axe Seine Transferts Régionaux Innovants des Déchets) visant à développer une chaîne logistique multi-acteurs tournée vers l'Axe Seine. Lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), le projet d'études associe l'ADEME, les services de l'État, l'Île-de-France et la Haute-Normandie. L'année 2019 a permis d'expérimenter un modèle logistique visant à massifier les flux, avant chargement dans des bateaux à grand gabarit naviguant sur l'axe Paris-Normandie.



Utilisation de micro-algues pour capter le CO₂ contenu dans les fumées d'incinération.

50 000

TONNES DE BIODÉCHETS

VALORISÉS PAR AN À L'HORIZON 2024, POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LE PORT DE GENNEVILLIERS, AVEC LE SIGEIF

Innovation, santé et société

Engagé dans une dynamique d'écologie industrielle et territoriale, le Syctom prend toute sa part dans la construction d'une ville durable, respectueuse de son environnement et de ses habitants.

Impliqué sur son territoire, il s'investit aussi aux côtés de partenaires extérieurs. Le syndicat s'est ainsi associé aux « Quartiers d'innovation urbaine », dont le deuxième appel à expérimentations a été lancé par l'Urban Lab de Paris&Co, le 4 avril 2019, pour le secteur « Chapelle-S ». La finalité de ce programme est de favoriser l'émergence et la réalisation de projets renforçant l'attractivité d'une ville citoyenne et éco-intelligente.

Le Syctom a également initié cette année une collaboration avec l'Institut Sapiens, un think tank dont la vocation est l'étude et la promotion de nouvelles formes d'écosystèmes. L'objet de ce partenariat sur trois ans consiste en la mise en place d'un corpus de réflexion autour du déchet, notamment en matière de sciences humaines, sociales et comportementales. Le Syctom est par ailleurs partenaire d'une étude menée par la Fondation Autisme, qui explore les liens possibles entre autisme et métaux lourds. Celle-ci a rendu ses premiers résultats cette année. Une analyse poussée des données issues d'un recensement bibliographique inédit a démontré que l'état actuel des connaissances ne suffisait pas à établir un lien concluant entre autisme et métaux lourds. Les recherches se poursuivent donc avec la création d'un groupe pluridisciplinaire unique en France et associant des laboratoires spécialisés dans les éléments traces métalliques (ETM) ainsi qu'une nouvelle stratégie d'analyse sur des dents de lait.

Conférence de lancement de l'appel à projets « Solidarité déchets », le 15 mars à la maison du Cambodge de la Cité internationale universitaire de Paris.



Consolider le soutien à l'international

Déjà investi depuis 2015 dans un programme de solidarité internationale dans le cadre du 1 % déchets, le Syctom a souhaité structurer la sélection des projets auxquels il apporte son appui.

Le 15 mars 2019, le syndicat a lancé son premier appel à projets « solidarité déchets », lors d'une conférence à la Cité internationale universitaire de Paris. L'objectif est à la fois d'associer davantage les collectivités adhérentes et de coordonner et mutualiser les actions, pour en accroître l'efficacité. Fin 2019, sept projets ont été retenus, avec une subvention comprise pour chacun entre 40 000 € et 140 000 €.

En parallèle, le Syctom a effectué des revues de terrain des projets déjà soutenus. À ce titre, Jacques Gautier a participé en mai à une mission à Madagascar, accompagné de quatre élus membres de la Commission Solidarité et Coopération Internationale. La délégation a pu constater les avancées des 3 projets du pays, identifier les prochaines étapes et ajuster les modalités d'accompagnement.

Toujours dans cette logique d'optimisation et d'amélioration continue, le Syctom a lancé une évaluation de l'efficacité de l'ensemble de son programme et a confié cette analyse à l'association Prospective et Coopération. Cet accompagnement va permettre au Syctom de bénéficier d'un regard extérieur sur l'action menée depuis 2015 en matière de coopération, afin d'en tirer des axes d'amélioration à proposer à la nouvelle mandature.



Depuis 2015, le Syctom a développé un programme de solidarité internationale pour contribuer à l'amélioration de la gestion des déchets dans les pays en développement, comme ici à Madagascar.

Partager son expertise à l'international

En 2019, le Syctom a continué à faire rayonner le savoir-faire français, que ce soit à travers des missions de coopération d'ampleur ou à l'occasion d'événements internationaux dédiés à la transition écologique.

Le Syctom est ainsi intervenu à plusieurs reprises, aux côtés du commissariat général au développement durable pour le Forum Politique de Haut Niveau de l'ONU (FPHN) ou dans le cadre de la COP25 à Madrid en décembre, pour la présentation du projet Cométhra. Les 14 et 15 octobre à Vienne (Autriche), le Syctom a également participé au colloque international IRCC Waste-to-Energy sur la valorisation énergétique. Un article du Syctom a d'ailleurs été publié dans l'ouvrage regroupant les actes des conférences, 9^e volume de la collection « Waste management – Waste-to-Energy ». Soucieux d'apporter son soutien et de valoriser ses innovations technologiques, le Syctom poursuit la coopération à l'international. Il développe une activité d'assistance et de conseil, pour certaines autorités publiques en charge de la gestion des déchets dans des métropoles internationales. Le Syctom s'est ainsi engagé pour trois ans dans un partenariat avec la Métropole de Manille (Philippines), et rejoint l'action déjà initiée par le SIAAP en matière d'assainissement. La finalité du projet est de proposer des solutions de traitement pour les déchets organiques et les déchets de dégrillage des stations de pompage afin de diminuer le volume des dépôts sauvages, éviter la submersion de la Pasig river et de ses affluents par les déchets et limiter le recours à l'enfouissement dans des décharges en voie de saturation. Le Syctom coopère également avec Noursoultan,

capitale du Kazakhstan, suite à sa participation à l'exposition internationale d'Astana en 2017. C'est dans ce cadre qu'en août 2019, il a reçu la visite du Vice-Ministre de l'Écologie, de la Géologie et des Ressources naturelles du Kazakhstan. Aussi engagée dans une démarche de coopération avec le Syctom, une délégation russe s'est déplacée pour visiter les centres à Saint-Ouen-sur-Seine et Paris XVII en décembre 2019. Le Syctom a en effet rejoint le Conseil pour la coopération internationale constitué pour intervenir auprès de REO, organisme public fédéral russe chargé d'appliquer la réforme de la gestion des déchets, votée en 2019. Enfin, en février, le Président du Syctom Jacques Gautier a été reçu en principauté de Monaco par Cyril Gomez, Directeur général du ministère de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Les échanges techniques et les différentes visites d'installations ont permis au Syctom et au Gouvernement princier d'échanger sur les solutions et procédés innovants pour valoriser toujours plus et mieux les déchets ménagers. Ces multiples démarches illustrent l'attachement du Syctom à la territorialisation des solutions et à l'action concrète, pour la réalisation des ODD 11, 12 et 13.

3,48 M€

ALLOUÉS PAR LE SYCTOM
DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME DE
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

38

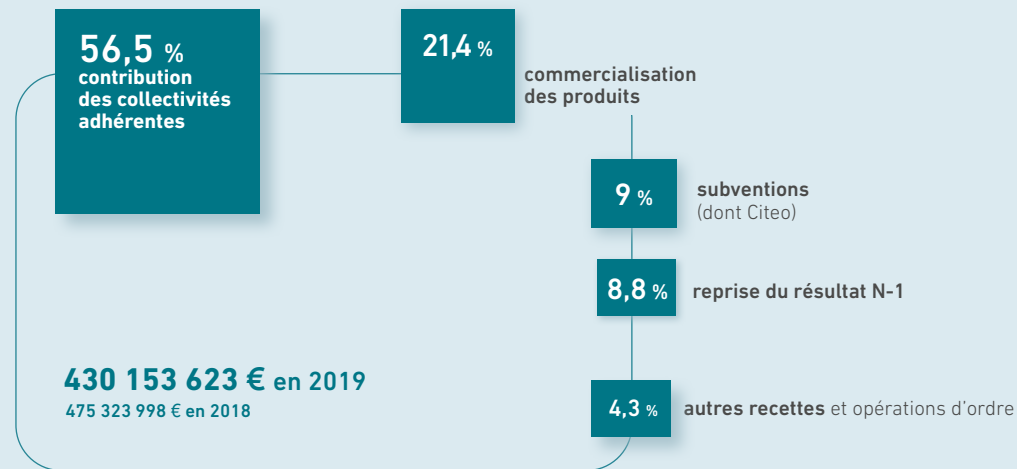
PROJETS SOUTENUS
DANS 18 PAYS

RAPPORT
TECHNIQUE & FINANCIER

syctom

FONCTIONNEMENT

Recettes 2019



UNE REDEVANCE INCHANGÉE

La tarification instaurée en 2016 est maintenue en 2019, offrant aux collectivités adhérentes une stabilité de leurs contributions et encourageant le développement du tri et de la collecte séparative des flux destinés à une valorisation matière.

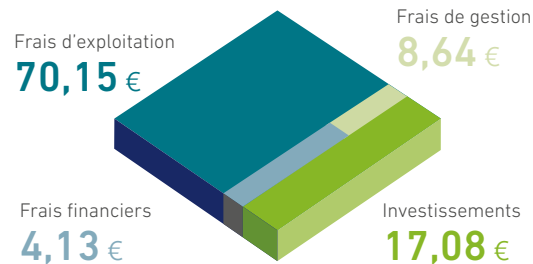
Part population : **5,60€/habitant**

Part tonnage :

- Ordures ménagères et objets encombrants : **94€/t**
- Collecte sélective : de **0€ à 30€/t selon les performances** ; soutiens aux collectes de qualité de 20€/t au-delà de 25 kg/hab/an à 50€/t au-delà de 55 kg/hab/an
- Biodéchets : **5€/t**

UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100 €



VENTE DE PRODUITS ET SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES

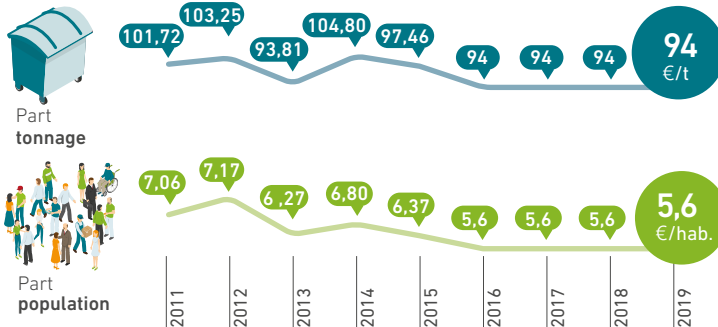
La vente de produits s'élève à **91,9 M€** (83,7 M€ une fois les retraitements comptables effectués). On constate une baisse de la vente des produits issus de la valorisation énergétique en raison des dysfonctionnements du groupe turbo alternateur à Ivry/Paris XIII produisant moins d'électricité, et aux épisodes de grève ayant entraîné une baisse d'activité et du volume de vapeur produite. Les produits issus de la valorisation matière ont également diminué suite à un effet prix lié à la baisse des prix de vente des matériaux recyclés.

Les soutiens versés par les éco-organismes et les subventions s'établissent à **38,7 M€**. Ils progressent de **2,1 M€** sous l'effet de l'augmentation de la valorisation matière « emballage » depuis la mise en place de l'extension des nouvelles consignes de tri.

L'augmentation des soutiens de Citeo compense la diminution des soutiens versés par éco-mobilier pour certains types de déchets, comme notamment ceux issus des dépôts sauvages.

ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS

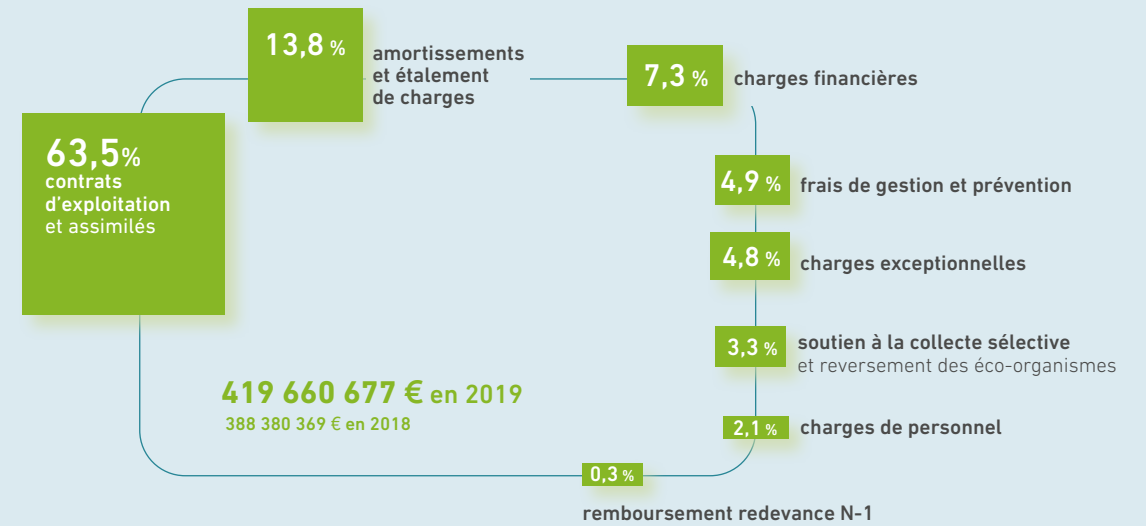
Calculé au prorata de la quantité de déchets apportée au Sycotom et de la population de chaque commune ou intercommunalité.



REDEVANCES ET SOUTIENS VERSÉS STRUCTURE DES RECETTES

Le produit de la redevance s'est établi à **243,1 M€** et les soutiens versés aux adhérents se sont élevés à **8,6 M€** (+8,9 % par rapport à 2018). À périmètre constant, les redevances sont stables. En 2019, les redevances appelées auprès des adhérents du Sycotom ont représenté **56,5 %** des recettes de fonctionnement suivies par la vente de produits (**21,4 %**) et les soutiens des éco-organismes (**9,0 %**).

Dépenses 2019



DES COÛTS D'EXPLOITATION EN HAUSSE

266,6 M€

Les dépenses directes d'exploitation s'élèvent à 266,6 M€. Elles continuent de constituer le principal poste de dépenses (64 %). Elles sont en augmentation de 5,8 M€ en raison notamment des difficultés d'exploitation générées par la grève de décembre et le recours plus important aux centres de transfert (en particulier celui de Romainville) et aux centres de secours, ainsi que l'utilisation des conventions de partenariat intersyndicales.

La hausse de ces dépenses est également due à la progression des tonnages liée au renforcement de la collecte sélective et à la montée en puissance de la collecte séparée des biodéchets. Elle s'explique enfin par la réalisation de travaux dans les centres de tri de collecte sélective qui a nécessité le versement de compensations aux exploitants pendant leurs périodes d'arrêt.

CHARGES DE PERSONNEL

8,8 M€

La masse salariale est maintenue à 2,1 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel sont stables en 2019 et s'élèvent à 8,8 M€. Fin 2019, l'effectif du Sycotom est de 129 agents (126 emplois permanents et 3 apprentis).

AMORTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT

58,1 M€

Les dotations aux amortissements sont stables et s'élèvent à 58,1 M€. Avec l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 en investissement (à hauteur de 48,9 M€), l'autofinancement s'élève à 107 M€ pour 2019. Malgré sa progression, l'autofinancement est deux fois moins important que l'année précédente par rapport à l'ensemble des recettes d'investissement et représente 22 % du total. Le développement du recours à l'emprunt en 2019, à hauteur de 243 M€ mobilisés (contre 62 M€ l'année précédente), place ce mode de financement au premier plan (50 % du total des recettes).

PROGRAMME DE PRÉVENTION

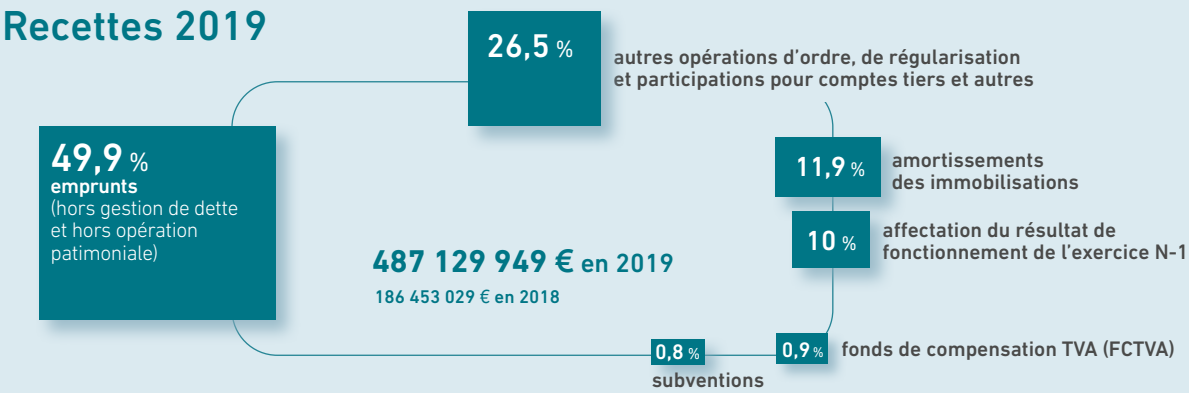
10,3 M€

Le programme de prévention (10,3 M€) connaît une hausse de 51,5 %, avec le lancement du « Grand défi ». Au niveau budgétaire, cela s'est traduit par un soutien financier important en faveur de la pratique du compostage domestique, un renforcement des opérations de sensibilisation menées par les équipes d'éco-animateurs du Sycotom (en lien notamment avec les nouvelles consignes de tri élargies à tous les emballages et papiers), et la poursuite d'autres actions de prévention : le concours Design Zéro Déchet et la démarche d'éco-conception engagée pour mieux prévenir et réduire la quantité de déchets produits, les programmes d'animation du territoire menés dans le cadre de la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG), la dynamique renforcée autour des actions de sensibilisation envers le grand public.

Dans toutes les pages du rapport technique et financier, les données ont été arrondies par souci de clarté, ce qui explique d'éventuels écarts - minimes - avec les totaux indiqués.

INVESTISSEMENT

Recettes 2019



DETTE 2019 : ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

Fin 2019, l'encours de dette du Syctom s'élève à 604 M€ soit une forte progression par rapport à l'année précédente (+42%). Il revient ainsi à un niveau proche de celui atteint fin 2011. Le Syctom a procédé à plusieurs opérations structurantes :

- 19,6 M€ : remboursement annuel du capital des emprunts mobilisés les années précédentes.
- 44,8 M€ : remboursement par anticipation des trois derniers emprunts les plus risqués (contractés chez DEXIA). De fait, le poids des emprunts structurés représente 6% fin 2019 (contre 20% fin 2018). Cette démarche relève de la volonté du Syctom de continuer d'assainir le stock de dette et a également permis d'améliorer la notation délivrée par l'agence Standard & Poor's.

• +243 M€ : mobilisation d'emprunts. Le Syctom a poursuivi son recours à des financements verts (75 M€ auprès de la Banque Postale), tout en continuant à diversifier ses sources de financement (50 M€ auprès de la Caisse d'Épargne et 50 M€ auprès de la Société Générale). Le Syctom a également commencé à mobiliser une partie de l'enveloppe contractée auprès de la Banque européenne d'investissement (58 M€ en 2019).

Par ailleurs, le Syctom a contracté 230 M€ auprès de la Banque européenne d'investissement et 200 M€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit la moitié des besoins à venir. Ces emprunts devront garantir la liquidité nécessaire, à côté de l'ouverture vers le marché obligataire.

Dépenses 2019



INVESTISSEMENT : POURSUITE DES PROJETS ENGAGÉS

185 M€

Les dépenses d'équipement continuent de représenter le principal poste de dépenses (62 % du total hors opérations comptables). Cette enveloppe a permis :

- le lancement de la reconstruction du centre de valorisation énergétique à Ivry/Paris XIII (travaux préparatoires, aménagements du chantier, travaux de fondations profondes et une partie des opérations de terrassement).
- la poursuite de la rénovation du centre à Saint-Ouen-sur-Seine (remplacement du traitement des fumées, travaux d'intégration urbaine, études d'exécution pour le traitement des effluents industriels...).
- la poursuite des travaux d'amélioration et de mise en conformité des installations aux extensions de consigne de tri.
- la prolongation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction du nouveau centre à Romainville.
- la réalisation de la phase de recherche, tests et essais en laboratoire, dans le cadre du projet Cométhà avec le SIAAP.
- le versement des subventions dans le cadre du plan prévention 2015-2020 pour la création de déchèteries et de ressourceries, l'acquisition de tables de tri dans les écoles et de matériel pour éviter le gaspillage alimentaires.

Programme d'investissement par site

TRAVAUX LIÉS AUX INSTALLATIONS EXISTANTES OU À DE NOUVEAUX PROJETS en M€ TTC

SITES ET NATURE DES TRAVAUX			PÉRIODE DE RÉALISATION	TRAVAUX FINANCÉS EN 2019
AMÉLIORATION CONTINUE ET ADAPTATION DES CENTRES À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI*				41,6
IVRY / PARIS XIII		reconstruction du centre de valorisation énergétique	2007-2027	90,2
L'ÉTOILE VERTE À SAINT-OUEN -SUR-SEINE		projet d'intégration urbaine du centre - travaux d'aménagements paysagers et architecturaux et de traitement des fumées	2012-Fin 2024	42,8
AUTRES PROJETS (ROMAINVILLE, PROJET COMÉTHA AVEC LE SIAAP, PROJET BIOMÉTHANISATION AVEC LE SIGEIF)				8,7
PLAN D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES OPÉRATIONS DE PRÉVENTION ET DE TRI				0,8
AUTRES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT				0,7
TOTAL GÉNÉRAL				184,8

* TRAVAUX D'AMÉLIORATION CONTINUE ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DU SYCTOM

en M€ TTC

SITES	TRAVAUX FINANCÉS EN 2019
PARIS XVII	15,1
PARIS XV	9,4
IVRY / PARIS XIII	7
NANTERRE	6,9
ISSÉANE À ISSY-LES-MOULINEAUX	1,6
SEVRAN	0,7
L'ÉTOILE VERTE À SAINT-OUEN-SUR-SEINE	0,7
MULTI-SITES	0,2
TOTAL	41,6

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce document sera soumis au vote du Comité syndical du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lors de sa réunion du 19 juin 2020.

TRAITEMENT DES TONNAGES

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes

 3 CENTRES D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	CAPACITÉ AUTORISÉE	CAPACITÉ TECHNIQUE	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ISSÉANE	510 000	510 000	469 257
IVRY / PARIS XIII	730 000	700 000	661 693
L'ÉTOILE VERTE	650 000	600 000	486 424
TOTAL			1 617 374

 5 CENTRES DE TRI			QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
ISSÉANE	23 000	23 000	22 794
NANTERRE	40 000	33 000*	28 562**
PARIS XV	20 000	En travaux	5 284
PARIS XVII	45 000	22 000***	20 669****
ROMAINVILLE	53 000	53 000	56 525
SEVRAN	20 000	20 000	17 968
TOTAL			151 831

* En raison de 2 mois de travaux
** Dont 10 000 t du SITRU

*** Ouverture en juin 2019
**** Dont 2 052 t du SITRU

 DÉCHÈTERIES	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
GENNEVILLIERS	6 571
MEUDON	5 936
NANTERRE	9 767
ROMAINVILLE	5 515
26 DÉCHÈTERIES MOBILES DES HAUTS-DE-SEINE	2 121
DÉCHÈTERIE MOBILE À IVRY-SUR-SEINE	316
TOTAL	30 226

UNITÉS EXTÉRIEURES UTILISÉES PAR LE SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes

 DÉCHETS ALIMENTAIRES	QUANTITÉS
PROVENCY (89)	525
GAILLON (27)	790
CHÂTEAU-RENARD (45)	723
GRAINCOURT-LÈS-HAVRINCOURT (62)	137
QUEVY (BELGIQUE)	514
KALLO (BELGIQUE)	422
NOYEN-SUR-SEINE (77)	181
USSY-SUR-MARNE (77)	1 615
THENNELIÈRES (10)	190
ECOSITE DE VERT-LE-GRAND (91)	211
ETAMPES (91)	493
PASSEL (60)	1 322
BLARINGHEM (59)	122
VOLCKERINCKHOVE (59)	20
HARTENNES-ET-TAUX (02)	45
PARIS 19 ^e (75)	34
TOTAL	7 344

 CENTRES D'INCINÉRATION	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ARGENTEUIL (AZUR)	29 523
CARRIÈRES-SOUS-POISSY (SIDRU)	10 084
CARRIÈRES-SUR-SEINE (SITRU)	19 700
CRÉTEIL (SMITDVM)	9 153
MASSY (SIMACUR)	1 423
OUARVILLE (SITREVA)	2 481
RUNGIS (RIVED)	9 035
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES (SIETREM)	66 607
SARCELLES (SIGIDURS)	23 204
THIVERVAL GRIGNON (SIDOMPE)	431
VAUX-LE-PÉNIL (SMITOM LOMBRIC)	512
VERT-LE-GRAND (SIREDOM)	1 166
VILLEJUST (SIOM)	1 863
TOTAL	175 181

 CENTRES DE TRI DE CS*	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
LE BLANC-MESNIL (PAPREC)	18 998
LIMEIL (SUEZ)	31 424
RAMBOUILLET (SUEZ)	2 518
RUNGIS (SIEVD)	1 651
SAINT-THIBAUT (SIETREM)	1 862
VILLERS SAINT-PAUL (SMDO)	1 641
TOTAL	58 302

*CS : collecte sélective

 CENTRES DE TRI DES OE	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES (APPORTS DIRECTS)
BONNEUIL (TAÏS)	9 556
BUC (NICOLLIN)	14 066
CHÂTILLON (TAÏS)	7 360
GENNEVILLIERS (PAPREC)	7 237
GENNEVILLIERS (SUEZ)	44 653
IVRY (CEMEX)	30 777
LA COURNEUVE (PAPREC)	42 820
NOISY (REVIVAL)	44 045
PIERREFITTE (CDIF)	3 882
GENNEVILLIERS (PAPREC)	OE chantier: 30 329
IVRY (CEMEX)	OE chantier: 16 954
TOTAL	251 679

OE : objets encombrants

 INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX OU NON DANGEREUX	QUANTITÉS
ISDD VILLEPARISIS (SUEZ)	32 388
ISDND BOUQUEVAL (REP)	38 716
ISDND CLAYE-SOUILLY (REP)	129 217
AUTRES ISDND (MARCHÉS PRIVÉS)	68 142
ISDI (MARCHÉS PRIVÉS OE)	6 771

BILAN ANNUEL GLOBAL

NOMBRE DE COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM	85
NOMBRE D'HABITANTS DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM	
Chiffres du recensement de la population 2015 avec l'évolution estimée pour 2017	5 837 380
TONNAGES DE DÉCHETS BRUTS	
Ordures ménagères	1 843 042
Balayures et déchets verts (en tonnes)	29 607
COLLECTE SÉLECTIVE (en tonnes)	
Emballages	198 081
Objets encombrants	231 422
Déchèteries	30 225
Déchets alimentaires	7 354
Déchets verts	179
REDEVANCES	
Part tonnage (en €/t d'ordures ménagères et d'objets encombrants)	94
Part population (en €/hab.)	5,6

VALORISATION

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE

 ÉNERGIE ET MATÉRIAUX ISSUS DE L'INCINÉRATION	
Électricité (EN MWH)	111 319
Vapeur (EN MWH)	2 607 643
Eau chaude (EN MWH)	52 480
Mâchefers (EN TONNES)	293 071
Ferreux (EN TONNES)	34 149
Non-ferreux (EN TONNES)	2 469

 RECYCLAGE ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (CS) (EN TONNES)	
Plastiques, papiers, cartons, acier et aluminium, petit électroménager	140 463

 RECYCLAGE ISSU DES OBJETS ENCOMBRANTS (OE) (EN TONNES)	
Bois, ferrailles, gros cartons	148 371

 DÉCHÈTERIES (EN TONNES)	
	10 096

 AMENDEMENT ORGANIQUE (EN TONNES)	
	6 389

RECETTES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

en M€HT

 ISSUES DE L' INCINÉRATION	
Vente de vapeur et d'électricité (Isséane et Ivry/Paris XIII)	48,9
Vente de vapeur et d'électricité (L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine)	25,5
TOTAL	74,5

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers	Marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du Sycotom (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2019 – hors provisions)	361,6 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Citeo à la collecte sélective, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations de traitement rémunérées sur contrat (hors GER)	217 M€ TTC
Montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors opérations patrimoniales)	798,3 M€ TTC
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Soutiens Sycotom 4,1 M€ Reversements liés au verre 3,2 M€
Montant détaillé des aides perçues d'organismes agréés	Citeo 35 M€ OCAD3E 0,1 M€ Éco-Mobilier 3,5 M€

RECETTES DE VALORISATION MATIÈRE

en M€ HT

 ISSUES DU TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET DES OBJETS ENCOMBRANTS	
Journaux/magazines	3,6
Plastiques	2,9
Cartons et EMR	3,9
Gros de magasin	0
Acier	0,4
Ferrailles et non-ferreux issus des OE	1,1
Verre	3,0
Bois	0
TOTAL	14,8

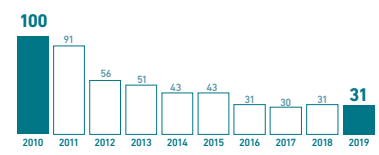
 ISSUES DE L' INCINÉRATION	
Ferrailles	1,8
Non-ferreux	0,5
TOTAL	2,3

TOTAL	17,1
--------------	-------------

ENFOUISSEMENT

ISDND (EN TONNES)	154 770 (HORS REFUS DE TRI)
----------------------	--------------------------------

INDICE DE RÉDUCTION
des quantités de déchets non dangereux non
inertes admis en installation de stockage
Base 100 en 2010



MESURES PRISES EN 2019 POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES RISQUES PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT

Amélioration continue et sécurité des installations du Sycotom

- Recrutement d'un apprenti QSE à la Direction générale adjointe de l'exploitation et de la valorisation des déchets (DGAEVD)
- Réalisation et restitution d'un diagnostic sur la culture de sécurité au Sycotom
- Poursuite du marché d'installation de la vidéo protection sur les quais de déchargement des centres Isséane et Ivry/Paris XIII
- Élaboration d'indicateurs de suivi de sécurité (DGAEVD)
- Poursuite des sessions de formation des chauffeurs de bennes à ordures ménagères (DGAEVD)
- Lancement d'études d'amélioration de la gestion des accès aux sites d'exploitation
- Lancement d'études du renforcement de la protection incendie dans le centre de tri à Sevrans
- Participation à des groupes de travail extérieurs (Amorce & Fnade « Comment prévenir les incendies en centre de tri » ; Amorce « Présentation des actions de mise en sécurité des quais de déchargement du Sycotom » ; ICSI groupe de travail « Définir les bonnes pratiques du dialogue social pour adopter une culture de la sécurité »)

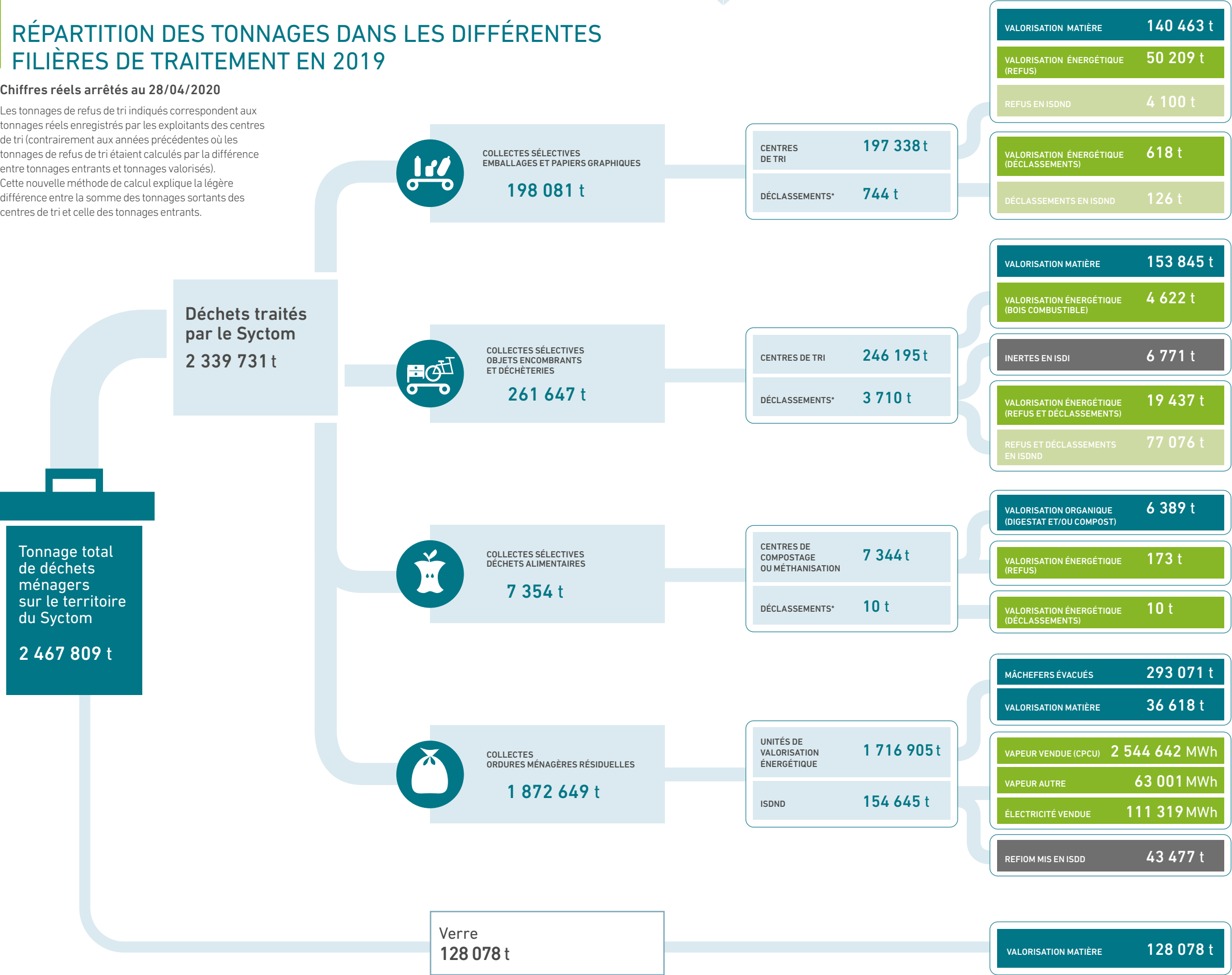
Contrôle des rejets au milieu

- Modernisation du centre de valorisation énergétique L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine (mise en service de la première ligne de traitement de fumées modifiée ; poursuite des travaux de modification du traitement des effluents industriels ; lancement et relance d'un marché pour le suivi et l'identification des sources d'odeurs)
- Poursuite des campagnes de mesures semestrielles (menées par le Sycotom) des rejets à la cheminée des UVE.

RÉPARTITION DES TONNAGES DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE TRAITEMENT EN 2019

Chiffres réels arrêtés au 28/04/2020

Les tonnages de refus de tri indiqués correspondent aux tonnages réels enregistrés par les exploitants des centres de tri (contrairement aux années précédentes où les tonnages de refus de tri étaient calculés par la différence entre tonnages entrants et tonnages valorisés). Cette nouvelle méthode de calcul explique la légère différence entre la somme des tonnages sortants des centres de tri et celle des tonnages entrants.



Total Valorisation matière et organique

758 463 t

SOIT

30,9 % des déchets

DONT

MÂCHEFERS

293 071 t

Total Valorisation énergétique

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI

1 791 356 t

SOIT

59,5 % des déchets**

Total Enfouissement dans les installations de stockage de déchets non dangereux

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS

154 770 t

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI

235 947 t

SOIT

9,6 % des déchets

* Les déclassements sont des apports non conformes aux prescriptions techniques, qui ne peuvent donc pas être valorisés et sont traités comme les refus.

** Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage de la valorisation énergétique.

Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

COÛTS DE TRAITEMENT

2019							
Coût par flux de déchets et mode de traitement	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE**	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	DÉCHETS ALIMENTAIRES***	
Tonnages traités	1 845 095	165 490	198 163	250 871	30 584	3 523	
Marchés et charges d'exploitation *	M€ 152,9	17,1	55,1	30,2	6,4	0,6	
Récupération de TVA	M€ -3,1	-0,4	-4,4	-0,7	-0,1	0,0	
Amortissement/Frais financiers	M€ 58,2	1,3	10,4	-	-	-	
COÛT COMPLET DE TRAITEMENT	M€ 208,0	18,1	61,1	29,6	6,2	0,6	
Recettes de vente de matières	M€ 2,6	-	10,0	1,1	0,1	-	
Soutiens des éco-organismes conservés par le Sycotom	M€ 9,2	-	22,9	1,7	0,1	-	
Autres recettes (ex. énergie pour l'incinération)	M€ 63,7	-	2,0	-	0,1	-	
TOTAL RECETTES PROPRES	M€ 75,5	-	34,9	2,9	0,3	-	
COÛT NET DE TRAITEMENT	M€ 132,5	18,1	26,1	26,7	6,0	0,6	
	72 €/t	109 €/t	132 €/t	106 €/t	196 €/t	166 €/t	
Soutiens/reversements opérés par le Sycotom au profit des adhérents	M€ 4,1	0,1	6,5	1,7	-	0,1	
Soutiens et recettes matière perçues par le Sycotom pour le compte des adhérents	M€ -	-	6,1	1,7	-	-	
COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	M€ 4,1	0,1	0,4	-	-	0,1	
	2 €/t	1 €/t	2 €/t	0 €/t	0 €/t	30 €/t	
COÛT NET GLOBAL (traitement et soutien)	M€ 136,6	18,2	26,5	26,7	6,0	0,7	
	74 €/t	110 €/t	134 €/t	106 €/t	196 €/t	196 €/t	

* prestations de traitement, de transfert, taxes, gros entretien réparation, loyers, traitement des refus et déclassement

** hors tonnages reçus du SITRU au centre de tri à Nanterre

*** hors tonnages et coûts liés à l'expérimentation

2019			
Coût tous flux confondus (OM/CS/OE/déchèterie)	COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ*	POPULATION INSEE 2016
	2 339 731	5 799 590	
	M€	€/tonne	€/hab.
Coût complet*	316,2	135	55
Total recettes propres	113,6	49	20
COÛT NET DE TRAITEMENT	202,6	87	35
COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	4,7	2	1
+ Charges de structure	18,1	8	3
+ Prévention / Expérimentation	12,7	5	2
COÛT NET GLOBAL	238,1	102	41

* hors doubles comptes tels que certains refus de tri qui entrent dans les colonnes incinération et tri CS ou tri OE

- ### Éléments notables expliquant l'évolution constatée en 2019
- Les biodéchets poursuivent leur montée en puissance pour un coût (en €/t) stable par rapport aux deux exercices antérieurs. Le coût total de 166€/t inclut le coût induit par l'élargissement des horaires d'ouverture des sites, ainsi que le coût relatif aux études, formations, caractérisation, et prestations connexes. Le coût de réception, transfert et traitement est, quant-à lui, légèrement supérieur à 100€/t.
 - Le coût de traitement des CS en €/t connaît une augmentation significative. Cela s'explique, d'une part, par la hausse des dépenses (+9€/t) en raison des frais d'exploitation induits par les arrêts des centres en travaux et, d'autre part, par la diminution des recettes (-9€/t) causée par la chute du cours des matériaux issus du recyclage.
 - Le coût de traitement des OE (€/t) est stable sur les trois derniers exercices. En revanche, le coût de traitement en déchèterie progresse fortement en 2019 compte-tenu de la progression des coûts de traitement du tout-venant des déchèteries fixes.
 - Le coût net de traitement par incinération des OMr diminue significativement (-6€/t), en raison notamment de la diminution des dépenses de Gros Entretien et Renouvellement / GER (-15M€). Et ce, malgré une diminution notable des recettes (-6 M€).
 - La progression de 4 M€ du coût net global (+ 2€/t) s'explique principalement par la hausse des dépenses de prévention et d'expérimentation. Cette progression est toutefois atténuée par la diminution des coûts de traitement des OMr.

2018							
INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE**	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	DÉCHETS ALIMENTAIRES***		
1 813 122	154 311	186 840	225 921	27 988	3 132		
M€ 162,3	15,4	50,2	28,2	5,3	0,5		
M€ -3,3	-0,3	-4,0	-0,6	-0,1	0,0		
M€ 64,7	1,3	9,6	-	-	-		
M€ 233,7	16,3	55,9	27,6	5,2	0,5		
M€ 4,1	-	11,8	1,5	0,1	-		
M€ 9,6	-	21,0	1,7	0,1	-		
M€ 68,1	-	1,9	-	0,1	-		
M€ 81,9	-	34,6	3,2	0,2	-		
M€ 141,9	16,3	21,2	24,4	5,0	0,5		
78 €/t	105 €/t	114 €/t	108 €/t	177 €/t	165 €/t		
M€ 4,1	0,1	6,0	1,7	-	0,1		
M€ -	-	5,6	1,7	0,0	-		
M€ 4,1	0,1	0,3	-	-	0,1		
2 €/t	1 €/t	2 €/t	0 €/t	0 €/t	30 €/t		
M€ 145,9	16,4	21,6	24,4	5,0	0,6		
80 €/t	106 €/t	115 €/t	108 €/t	177 €/t	195 €/t		

2017							
INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE**	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	DÉCHETS ALIMENTAIRES***		
1 857 511	87 348	184 600**	218 913	29 830	2 063		
154,9	8,3	46,5	27,4	5,5	0,4		
-2,0	-0,1	-3,7	-0,4	-0,1	-0,0		
63,7	0,5	10,2	-	-	-		
216,7	8,6	53,1	27,0	5,4	0,3		
3,9	-	14,2	1,9	0,1	-		
12,8	-	19,5	1,6	0,1	-		
67,2	-	1,9	-	0,1	-		
83,9	-	35,6	3,5	0,2	-		
132,7	8,6	17,4	23,5	5,2	0,3		
71 €/t	99 €/t	94 €/t	107 €/t	173 €/t	166 €/t		
4,0	0,1	5,5	1,6	0,0	0,1		
-	-	5,1	1,6	0,0	-		
4,0	0,1	0,4	-	-	0,1		
2 €/t	1 €/t	2 €/t	0 €/t	0 €/t	30 €/t		
136,7	8,7	17,8	23,5	5,2	0,4		
74 €/t	100 €/t	97 €/t	107 €/t	173 €/t	196 €/t		

** hors tonnages reçus du SITRU au centre de tri à Nanterre

*** hors tonnages et coûts liés à l'expérimentation

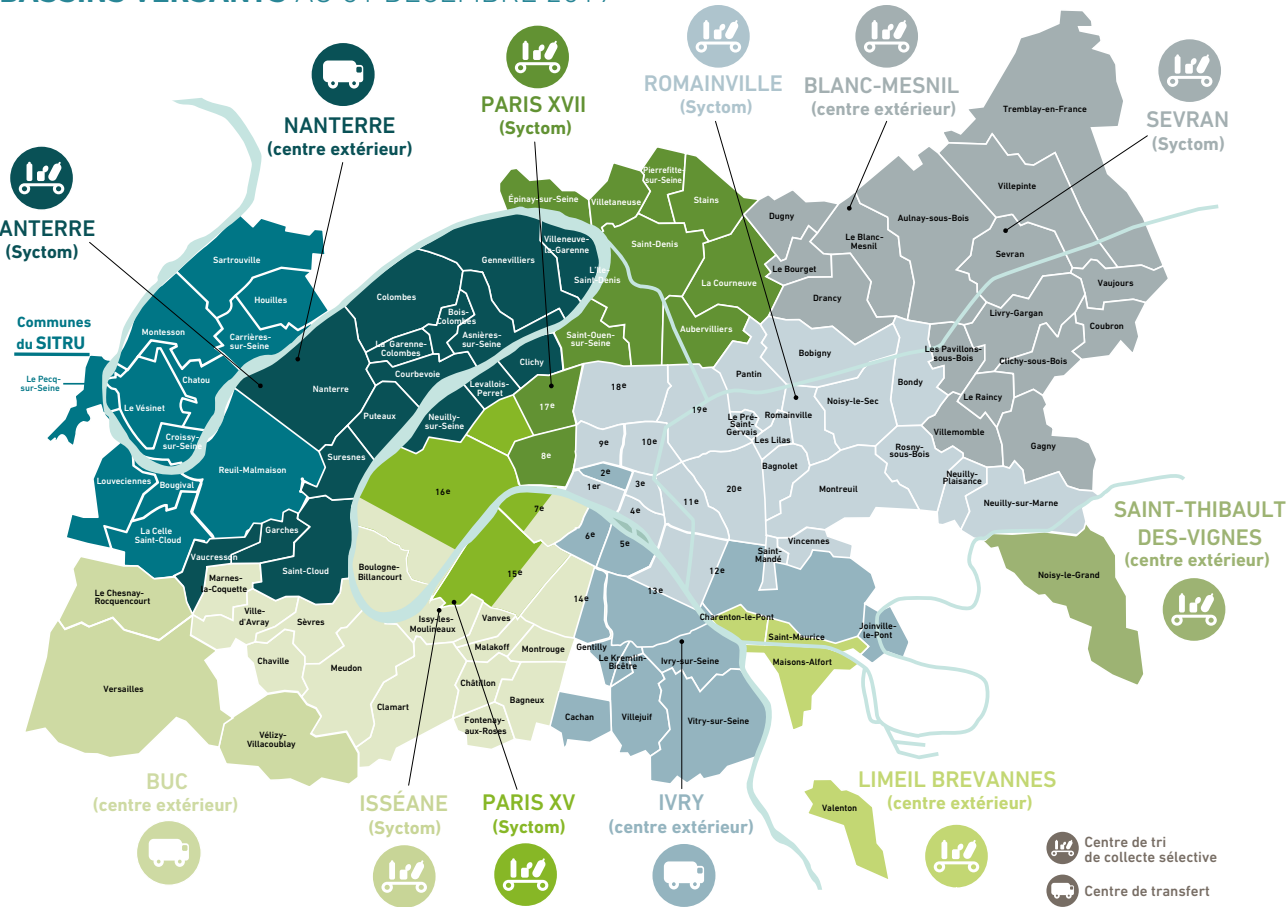
2018			2017		
COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ*	POPULATION INSEE 2015	COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ*	POPULATION INSEE 2014
2 341 576	5 767 713		2 296 753	5 725 612	
M€	€/tonne	€/hab.	M€	€/tonne	€/hab.
324,4	139	57	305,8	133	53
119,9	51	21	123,3	54	22
204,4	87	36	182,5	79	32
4,6	2	1	4,6	2	1
18,2	8	3	19,1	8	3
6,9	3	1	4,7	2	1
234,1	100	41	210,9	92	37

* hors doubles comptes tels que certains refus de tri qui entrent dans les colonnes incinération et tri CS ou tri OE

- ### Quelques éléments de méthodologie
- La politique de soutien aux collectivités (éloignement, accueil, reversement Citeo, reversement éco-mobilier) est mise en évidence car elle ne peut être assimilée à une dépense de traitement classique.
 - Le calcul des coûts est le résultat d'une analyse qui opère des retraitements afin que les données présentées dégagent les tendances les plus fiables possibles. Il n'est donc pas le reflet exact de la comptabilité.
 - À titre d'exemple, le dernier exercice présenté fait l'objet sur certains points d'une estimation au plus proche de la réalité. D'une année sur l'autre, les données définitives peuvent être substituées aux valeurs estimées.

COLLECTE SÉLECTIVE

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2019



Certains déchets passent par des centres de transfert pour respecter la logique de proximité.

RÉPARTITION DES TONNAGES 2019

TONNAGES			EXPLOITANTS
CENTRES DE TRI	RÉCEPTIONNÉS (inclus les déclassements)	TRIÉS	
TONNAGES VALORISÉS			
CENTRES DE TRI DU SYCTOM			
<i>En plus des flux de la collecte sélective de ses collectivités adhérentes, le Syctom traite également ceux apportés par 12 communes du SITRU.</i>			
ISSÉANE	22 794	22 669	15 401
NANTERRE (APPORTS SYCTOM)	18 561	18 534	12 684
NANTERRE (APPORTS SITRU)	10 000	9 997	6 982
PARIS XV	5 284	5 284	3 830
PARIS XVII (APPORTS SYCTOM)	18 647	18 529	13 131
PARIS XVII (APPORTS SITRU)	2 052	2 052	1 568
ROMAINVILLE	56 525	56 103	43 756
SEVRAN	17 968	17 933	10 912
SOUS-TOTAL APPORTS DU SYCTOM	37 208	37 063	25 815
SOUS-TOTAL APPORTS DU SITRU	12 052	12 049	8 550
SOUS-TOTAL CENTRES DE TRI DU SYCTOM	102 571	101 989	73 899
CENTRES DE TRI EXTÉRIEURS			
SOUS-TOTAL CENTRES DE TRI EXTERIEURS	58 302	58 286	40 748
TOTAL GÉNÉRAL	210 134	209 387	149 013

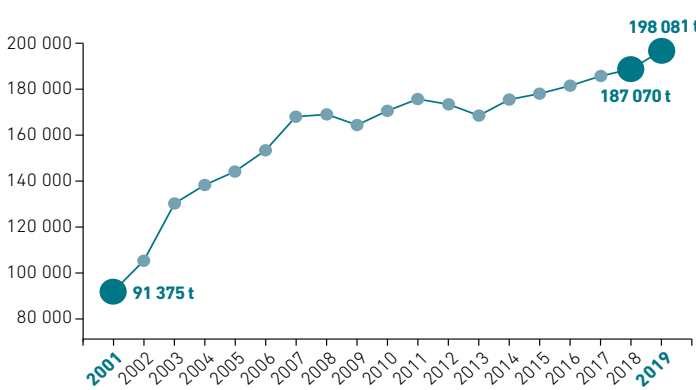
FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

en tonnes

	TONNAGES SYCTOM 2019	REPRENEURS	DESTINATION	DEVENIR	TRANSPORT
JOURNAUX REVUES MAGAZINES	41 904	UPM	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76)	Papier journal	90 % fluvial (péniche ou conteneurs). Le reste en routier
Emballages ménagers recyclables (EMR) carton brun +cartonnettes	61 196	SUEZ RV	Papeteries Europac (76) Saica (02) Emin Leydier (10)	Carton brun, papier pour ondulé	40 % fluvial (péniche). Le reste en routier
GROS DE MAGASIN (mélange de papiers)	15 054	UDREP	Cartonneries de Gondardennes ou RenoDiMedici (62)	Carton ondulé ou plat	Routier
EMBALLAGES LÉGERS ALIMENTAIRES (ELA)	1 444	REVIPAC	Papeterie Georgia Pacific (45) Nova Tissue (88)	Papier d'hygiène et domestique	Routier
EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE TYPE PET	9 982	SUEZ RV	Majoritairement usine FPR Limay (78), Freudenberg à Colmar (68) et Regene Atlantique à Bayonne (64)	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition des bouteilles (rPET) ou de fibres (textile)	Fluvial (péniche) après regroupement des flux à Gennevilliers pour Limay. Le reste en routier
EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE TYPE PEHD OU PP	512	PAPREC GROUP	Majoritairement usines en Allemagne (Rheinfelden et Lunen), en France (La Loyère) et proche Europe	Matière première régénérée sous forme de granulés pouvant entrer ensuite dans la composition de produits divers en plastique (tuyaux d'assainissement, arrosirs...)	Routier
EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE TYPE PEHD OU PP OU PS	3 691	PAPREC GROUP			
FILMS ET HOUSSES EN PEBD	1 725	SUEZ RV	Majoritairement usine Machaon (51) + proche Europe	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition de films plastiques	Routier
ALUMINIUM ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	545	REGAL AFFIMET / SUEZ RV	Usine Regal-Affimet à Compiègne (60) pour le gros aluminium Usines RVM (28) et Alunova (Allemagne) pour le flux de petits aluminium	Alliages en aluminium	Routier
ALUMINIUM ISSU DES MÂCHEFERS	2 319	GALOO	Usine GALOO à Halluin (Belgique)	Alliages en aluminium	Routier
ACIER ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	2 858	ARCELOR MITTAL	Usine Arcelor à Dunkerque (59)		
ACIER ISSU DES MÂCHEFERS	32 411	GALOO	Grosses ferrailles: repris par GALOO IDF à Bonneuil s/ Marne (94) Petites ferrailles: repris par GALOO Metal ou autres sous-traitants (Belgique et 59)	Acier	Routier

ÉVOLUTION DES COLLECTES
DESTINÉES À LA VALORISATION MATIÈRE DEPUIS 2001

COLLECTES SÉLECTIVES

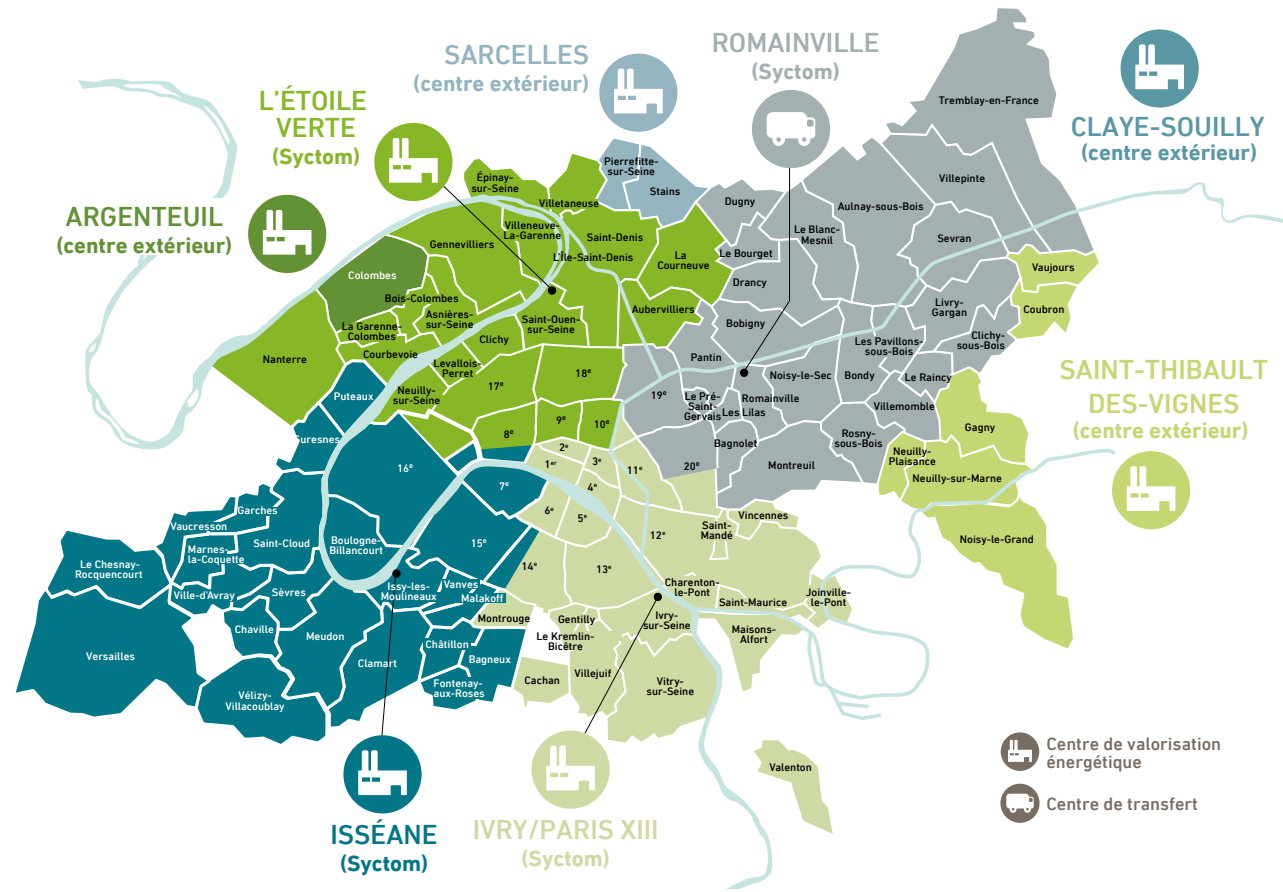


	%	TONNES
2018-2019	5,89%	11 011 t
2001-2019	116,78%	106 706 t

En 2019, les tonnages issus des collectes d'emballages ménagers et papiers ont progressé de près de 6% en raison de la généralisation de l'extension des consignes de tri à tout le territoire. Les campagnes déployées par les collectivités dans ce contexte ont également rappelé aux citoyens la simplicité du geste de tri, participant ainsi à l'augmentation globale de la collecte sélective, tous matériaux confondus.

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2019



OPTIMISER L'APPROVISIONNEMENT
DES CENTRES DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE

Pour optimiser l'approvisionnement et la production énergétique de ses UVE, le Syctom a lancé un projet de logistique urbaine. La première phase du projet, active depuis 2019, lui a permis de disposer d'un outil de régulation des flux : en période de forte activité des centres, une partie des déchets est orientée vers un centre de transfert extérieur, puis réorientée vers les installations de valorisation énergétique du Syctom. Ce dispositif a permis de détourner

10 000 tonnes d'ordures ménagères de l'enfouissement. En 2019, des équipements de mise en balle des ordures ménagères ont également été installés sur le site de la Routière Est Parisien (REP) à Claye-Souilly. Ils permettent ainsi la constitution d'un stock tampon pour optimiser l'approvisionnement des centres de valorisation énergétique du Syctom.

RÉPARTITION DES TONNAGES 2019

UNITÉS D'INCINÉRATION	TONNAGES INCINÉRÉS	VALORISATION				EXPLOITANTS
		Vapeur vendue (EN MWH)	Électricité vendue (EN MWH)	Mâchefers (EN TONNES)	Métaux ferreux et non ferreux (EN TONNES)	
ISSÉANE	469 257	639 322	50 413	74 335	9 470	ISSYURBASER ENERGY (URBASER) IP13 (SUEZ)
IVRY / PARIS XIII	661 693	1 030 113	20 393	106 776	15 568	
L'ÉTOILE VERTE	486 424	875 207	3 006	79 092	9 692	DALKIA WASTENERGY
TOTAL CENTRES SYCTOM*	1 617 374	2 544 642	73 813	260 209	34 730	
TOTAL CENTRES EXTÉRIEURS**	175 181	63 001	37 506	32 867	1 887	
TOTAL	1 792 555	2 607 643	111 319	293 070	36 617	

* Ce tonnage prend en compte les déchets réellement incinérés, hors variation du niveau de fosse des UIOM du Syctom.
** Pour les centres extérieurs, le tonnage indiqué correspond au tonnage incinéré pour le compte du Syctom (précisions sur les tonnages traités dans les centres extérieurs en page 6).

Contrôle des rejets atmosphériques des centres d'incinération
avec valorisation énergétique du Syctom

	NATURE DES REJETS Concentrations en mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂								
	Poussières	Acide chlorhydrique	Acide fluorhydrique	Dioxyde de soufre	Oxydes d'azote	Cadmium + thallium	Mercur	Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	Dioxines et furanes (en ng I-TEQ /m ³)
Valeurs limites d'émission applicables depuis le 28/12/2005 Arrêté ministériel du 20/09/2002	10	10	1	50	200 (80)*	0,05	0,05	0,5	0,1
IVRY / PARIS XIII									
janvier (Syctom)	4,1	1,3	0,02	21	60	0,003	0,002	0,060	0,009
avril	4,6	1,6	0,13	26	43	0,003	0,0003	0,225	0,006
septembre (Syctom)	4,3	1	0,05	30	39	0,003	0,008	0,043	0,016
novembre	3,4	0,47	0,01	18	31	0,003	0,0003	0,052	0,008
L'ÉTOILE VERTE									
février (Syctom)	1,5	0,39	0,006	3,1	39	0,001	0,016	0,017	0,008
juillet	1,5	1,8	0,06	7	56	0,001	0,006	0,034	0,008
août (Syctom)	0,9	1,1	0,04	5,3	42	0,001	0,0001	0,026	0,012
octobre	0,16	0,03	0	2,2	50	0,001	0,002	0,046	0,003
ISSÉANE									
janvier	0,8	3,8	0	1,1	46	0,00005	0,001	0,01	0,002
mars (Syctom)	1	4,7	0,02	2,3	44	0,00001	0,0005	0,008	0,027
mai	0,5	2,2	0,05	3,6	35	0,0001	0,0004	0,03	0,003
août	0,2	1,3	0,01	1,4	36	0,00006	0,0005	0,02	0,001
août (Syctom)	1	11	0,04	3,1	42	0,0004	0,002	0,06	0,011
novembre (Syctom)	0,7	4	0	3,8	45	0	0,001	0,001	0,004

* Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³). Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry / Paris XIII et à L'Étoile Verte. À Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³.

Déchets déversés dans les installations de stockage

en tonnes



REFIOM PRODUITS
PAR LES UIOM

UIOM à Ivry/Paris XIII	16 730
UIOM à Isséane	6 245
UIOM à L'Étoile Verte	9 413
TOTAL ISDD	32 388



DÉCHETS INERTES
DIRIGÉS VERS LES ISDI

CENTRES HORS CONTRAT SYCTOM	
Gravats marchés OE chantier	6 771
TOTAL ISDI	6 771



DÉCHETS NON DANGEREUX
DIRIGÉS VERS LES ISND

BOUQUEVAL (CONTRAT SYCTOM)	
OM	33 504
Refus de tri OE	5 213
SOUS-TOTAL	38 717

CLAYE-SOUILLY (CONTRAT SYCTOM)

OM	124 883
Refus de tri CS	498
Refus de tri OE	3 837
SOUS-TOTAL	129 217
TOTAL ISDND (contrat Syctom)	167 934

REFIOM : Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
ISDD : Installation de stockage de déchets dangereux
ISDI : Installation de stockage de déchets inertes
ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

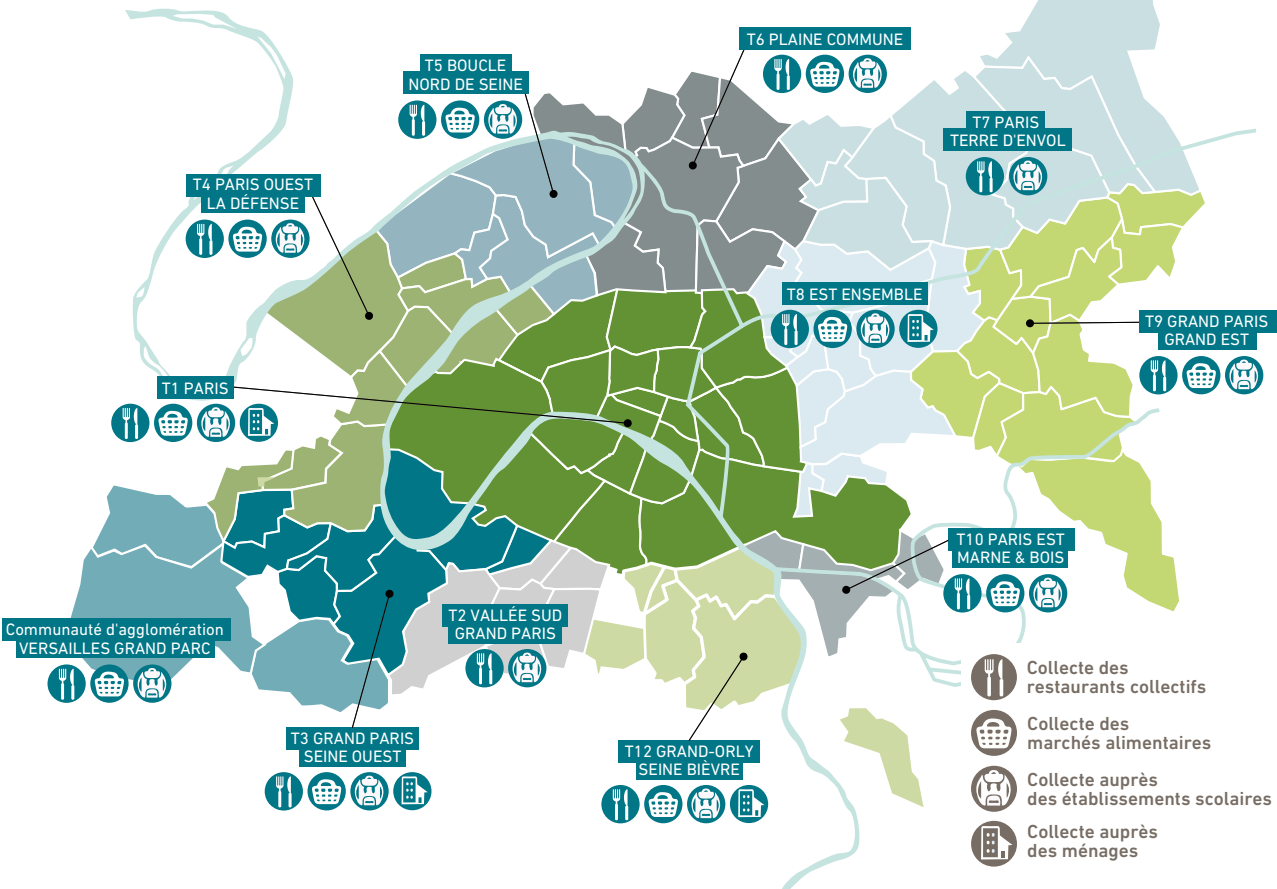
ISDND HORS CONTRAT SYCTOM

Refus de tri tout-venant déchèteries	116
Refus de tri OE	68 026
TOTAL ISDND (hors contrat Syctom)	68 142
TOTAL GÉNÉRAL ISDND	236 075

Ces tonnages correspondent aux déchets réellement évacués dans les centres de stockage. Ils ne prennent pas en compte les variations de stock.

DÉCHETS ALIMENTAIRES

PRODUCTEURS CONCERNÉS PAR LA COLLECTE AU 31 DÉCEMBRE 2019



RÉPARTITION DES TONNAGES 2019

PRODUCTEURS	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
DÉCHETS ALIMENTAIRES NON MÉNAGERS	5 989
DÉCHETS ALIMENTAIRES MÉNAGERS	1 355
REFUS	10
TOTAL VALORISÉ	7 344

SITES DE RÉCEPTION

LIEUX	EXPLOITANTS
GENNEVILLIERS (92)	GÉNÉRIS
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94)	GÉNÉRIS
STAINS (93)	MOULINOT
SAINT-DENIS (93)	SARVAL
LIMEIL-BRÉVANNES (94)	SUEZ

SITES DE TRAITEMENT

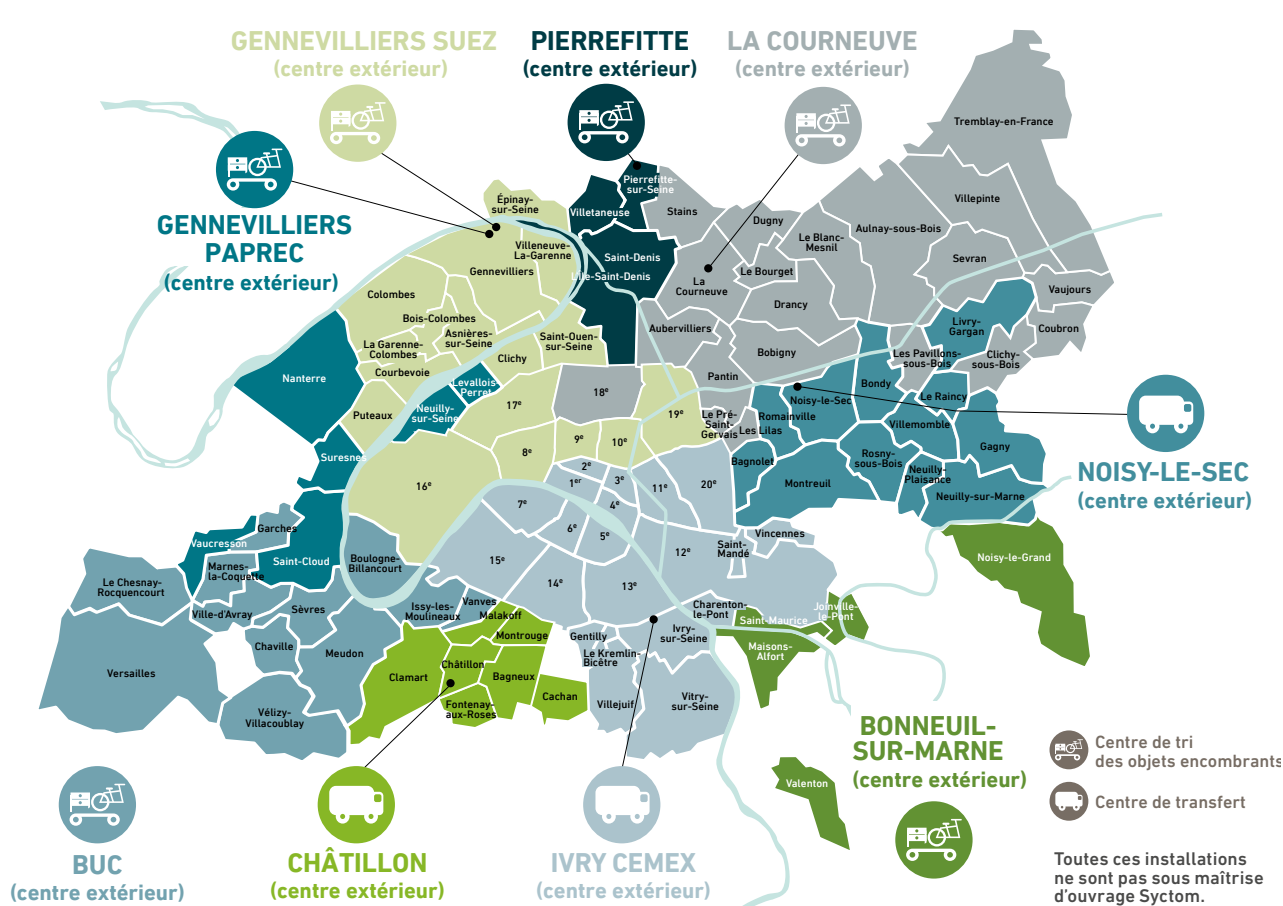
LIEUX	TONNAGES
PROVENCY - 89	525
GAILLON - 27	790
CHÂTEAU-RENARD - 45	723
GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT - 62	137
QUEVY (BELGIQUE)	514
KALLO (BELGIQUE)	422
NOYEN-SUR-SEINE (77)	181
USSY-SUR-MARNE (77)	1 615
THENNELIÈRES (10)	190
ECOSITE DE VERT-LE-GRAND (91)	211
ÉTAMPES - 91	493
PASSEL (60)	1 322
BLARINGHEM - 59	122
VOLCKERINCKHOVE (59)	20
HARTENNES-ET-TAUX (02)	45
PARIS 19 ^e (75)	34

TRAITEMENT DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

MODES DE TRAITEMENT	RÉPARTITION
MÉTHANISATION	96,7%
COMPOSTAGE	3,3%

ENCOMBRANTS

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2019



RÉPARTITION DES TONNAGES 2019

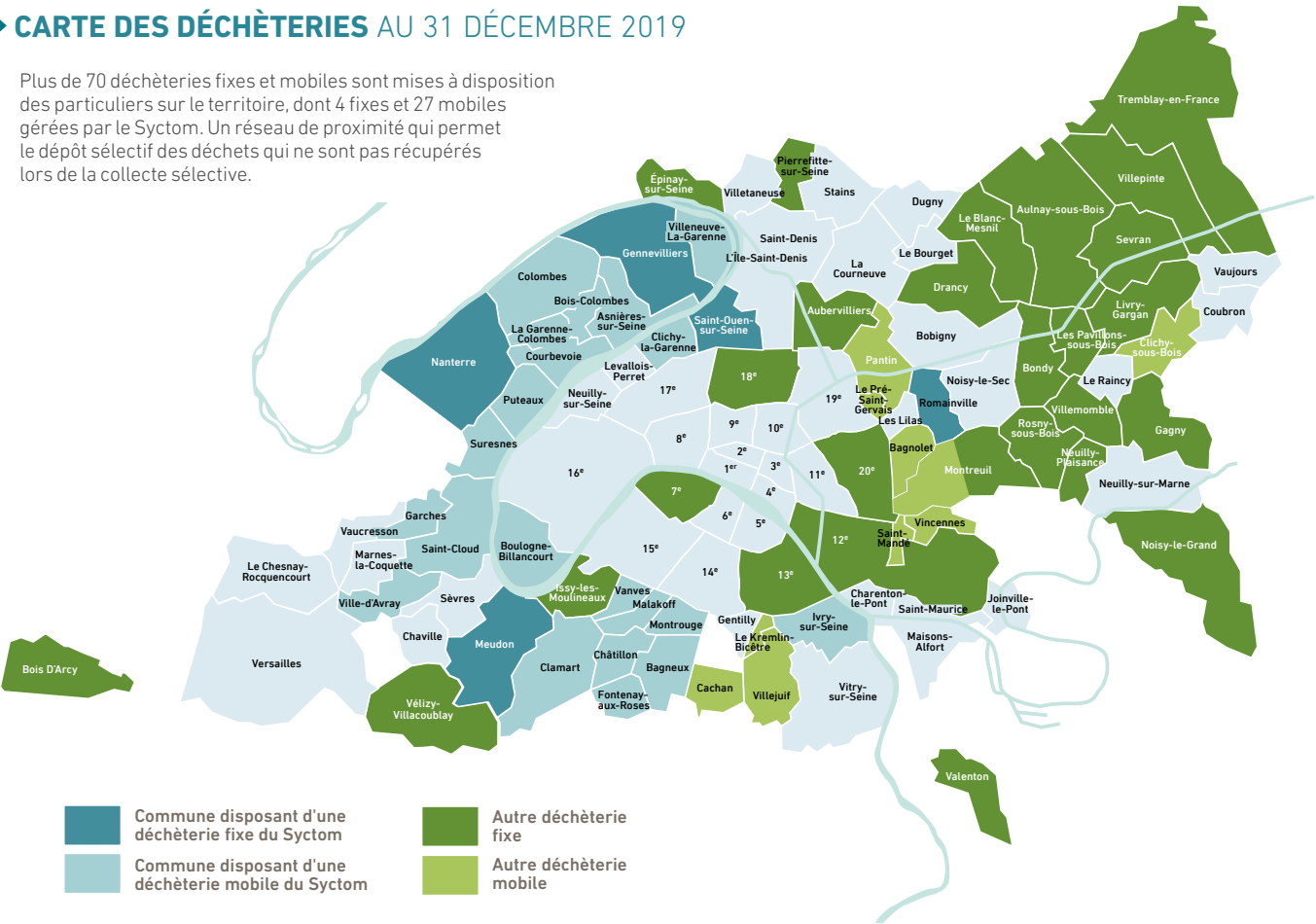
CENTRES DE TRI DES ENCOMBRANTS	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS	TRI DES ENCOMBRANTS DE CHANTIER	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
BUC	14 066	8 694*	NICOLLIN	GENNEVILLIERS	30 329	29 947	PAPREC
CHÂTILLON	7 360		TAÏS	IVRY	16 954	13 826	CEMEX
GENNEVILLIERS (SUEZ)	44 653	23 773	SUEZ	TOTAL	47 284	43 774	
GENNEVILLIERS (PAPREC)	7 237	3 661	PAPREC	TOTAL GÉNÉRAL	251 679	148 371	
LA COURNEUVE	42 820	20 432	PAPREC				
NOISY DRT	44 045	25 452*	DRT				
PIERREFITTE	3 882		CDIF				
IVRY (CEMEX)	30 777	22 585*	CEMEX				
BONNEUIL	9 556		TAÏS				
TOTAL	204 396	104 597					

* Les tonnages valorisés proviennent à la fois d'objets encombrants en apport direct et en transfert depuis d'autres sites.

DÉCHÈTERIES

CARTE DES DÉCHÈTERIES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Plus de 70 déchèteries fixes et mobiles sont mises à disposition des particuliers sur le territoire, dont 4 fixes et 27 mobiles gérées par le Sycotm. Un réseau de proximité qui permet le dépôt sélectif des déchets qui ne sont pas récupérés lors de la collecte sélective.



RÉPARTITION DES TONNAGES 2019

 DÉCHÈTERIES	 TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	 TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
ROMAINVILLE	5 515	2 619*	GÉNÉRIS (VEOLIA)
IVRY DÉCHÈTERIE MOBILE	316	151	SUEZ
GENNEVILLIERS	6 571	1 935	SUEZ
NANTERRE	9 767	2 734	SUEZ
MEUDON	5 936	1 979	SUEZ
26 DÉCHÈTERIES MOBILES	2 121	680	SUEZ
TOTAL	30 225	10 096	

* Le tout-venant de la déchèterie à Romainville est ensuite trié dans un centre d'OE. Les tonnages valorisés issus de ce tri ne sont pas comptabilisés ici.



| l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

35, boulevard de Sébastopol | 75001 Paris | Tél. 01 40 13 17 00
www.syctom-paris.fr



@lesyctom